Nations Unies S/PV.4503



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4503e séance

Vendredi, 29 mars 2002, à 18 heures

New York

Président :	M. Kolby	(Norvège)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Belinga-Eboutou
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Franco
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Boubacar Diallo
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	M. Mahbubani

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 29 mars 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/329)

Lettre datée du 29 mars 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/331)

02-31030 (F)



La séance est ouverte à 18 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine

Lettre datée du 29 mars 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la Jordanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/329)

Lettre datée du 29 mars 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2002/331)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de Djibouti, de l'Égypte, de la République islamique d'Iran, de l'Iraq, d'Israël, de la Jordanie, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Maroc, du Pakistan, du Qatar, de l'Espagne et de la Tunisie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Lancry (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Baali (Algérie), M. Olhaye (Djibouti), M. Aboul Gheit (Égypte), M. Nejad Hosseinian (République Islamique d'Iran), M. Al-Kodhe (Iraq), Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie), M. Barg (Jamahiriya arabe libyenne), M. Bennouna (Maroc), M. Ahmad (Pakistan), M. Al-Nasser (Qatar), M. Arias (Espagne) et M. Mejdoub (Tunisie) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 29 mars 2002 de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui sera publiée sous la cote S/2002/332 et qui se lit comme suit :

> « J'ai l'honneur de demander que, conformément à sa pratique antérieure, le Conseil de sécurité invite l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la réunion que le Conseil de sécurité doit tenir aujourd'hui vendredi 29 mars 2002 à propos de la situation dans le territoire palestinien occupé. »

Je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au débat, conformément au Règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à la demande contenue dans les lettres datées du 29 mars 2002 des Représentants permanents de la Jordanie et du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui ont été publiées sous les cotes S/2002/329 et S/2002/331, respectivement.

J'attire également l'attention des membres du Conseil sur la photocopie du document S/2002/330, daté du 28 mars 2002, de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je salue la présence du Secrétaire général Kofi Annan, et je lui donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : Je reviens de Beyrouth, où les dirigeants arabes ont pris une décision historique de souscrire à la proposition de paix du Prince héritier Abdallah, qui confirme la possibilité d'une paix au Moyen-Orient et propose une voie pour l'avenir. Et juste avant le Sommet de la Ligue des États arabes, le Conseil de sécurité a adopté l'une de ses résolutions les plus importantes sur le Moyen-Orient, la résolution 1397 (2002), qui affirme la vision de deux États – Israël et la Palestine – vivant côte à côte, dans des frontières sûres et internationalement reconnues. La communauté internationale doit faire tout son possible pour promouvoir ces efforts. Nous ne devons pas laisser le terrorisme et l'extrémisme prévaloir sur la recherche d'un règlement politique.

Je suis profondément inquiet face à l'escalade rapide de la violence au Moyen-Orient au cours des deux derniers jours. Des actes terroristes horribles – ou des attentats – contre des civils israéliens, d'abord à Netanya puis à Jérusalem, ont été perpétrés. Ces attentats visent à saper toute perspective de règlement politique. Je comprends la colère du Gouvernement et du peuple israéliens face à ces attentats. L'intention de ces derniers, que j'ai toujours condamnés sans réserve comme étant moralement répugnants – est de saper toute possibilité de règlement politique. Le terrorisme ne rapprochera pas le peuple palestinien de l'avènement d'un État palestinien indépendant.

Par ailleurs, j'ai toujours exprimé des critiques face à l'emploi par Israël d'une force meurtrière disproportionnée, notamment dans les zones où vivent des civils, pour réagir à ces attentats. Un tel recours à la force n'assurera ni paix ni sécurité à Israël. Les deux parties doivent adopter une politique qui renforce les perspectives d'un processus politique conduisant à un règlement pacifique, et éviter toute action qui rendrait plus difficile un règlement pacifique négocié.

J'invite le Premier Ministre Sharon et le Président Arafat à jouer leur rôle dirigeant de manière responsable en ce moment. Je demande instamment qu'ils fassent tout pour profiter des résultats du Sommet de la Ligue des États arabes à Beyrouth, qui a préconisé une vision en vue de l'instauration d'une paix complète dans la région, vision qui a été largement saluée. L'Envoyé spécial des États-Unis, M. Zinni a fait des propositions de cessez-le-feu qui doivent être acceptées par les Palestiniens. Israël doit cesser ses attaques contre l'Autorité palestinienne. Détruire cette Autorité ne rapprochera pas Israël de la paix.

En de tels moments, il est possible de perdre de vue le fait qu'il existe une voie hors de la violence et de la guerre. Par le biais des recommandations Mitchell, les parties doivent avancer rapidement pour concrétiser la vision de deux États, exprimée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité en date du 12 mars 2002, basée sur le principe de la « terre contre paix », et les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Dans le débat de ce soir, j'exhorte le Conseil à considérer non seulement la dégradation alarmante de la situation sur le terrain, mais également la façon dont la communauté internationale peut contribuer à faire en sorte que les résolutions du Conseil – notamment la résolution 1397 (2002) – se concrétisent, et la façon dont la communauté internationale peut aider les parties à revenir à la table des négociations.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne à présent la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Le Conseil se réunit aujourd'hui en cette importante journée sainte, et nous vous remercions, Monsieur le Président, de votre réaction et d'avoir convoqué cette séance pour examiner la grave situation actuelle. Nous voudrions également remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa présence parmi nous et pour ses efforts constants visant à mettre fin à la tragédie en cours en Palestine et au Moyen-Orient en général, en vue d'instaurer la paix dans la région.

Nous sommes réunis à la suite d'une nouvelle mesure absurde de M. Ariel Sharon et de son gouvernement, au moment où les forces d'occupation israéliennes ont déployé leurs chars et leurs véhicules blindés, avec l'appui d'hélicoptères, pour détruire et saccager le quartier général du Président palestinien Yasser Arafat, le Président élu de l'Autorité nationale palestinienne et Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Les forces israéliennes ont détruit l'essentiel du complexe du Président, à l'exception d'un seul bâtiment où se trouve le Président avec un nombre limité de ses assistants. Cela met gravement en danger sa sécurité personnelle, et parler de garanties de sa sécurité personnelle ajoute à la douleur et aux souffrances. L'on n'a jamais vu des forces d'occupation utiliser de telles armes pour attaquer un lieu pareil. Israël, Puissance occupante, a commis de graves erreurs contre notre peuple. Je voudrais dire que porter atteinte au Président Arafat serait la pire de ces erreurs.

Les forces israéliennes d'occupation ont également réoccupé la ville de Ramallah, le plus grand centre urbain palestinien, et réoccupé des secteurs d'autres villes palestiniennes, telles que Naplouse et Bethléem, et divisé la bande de Gaza en trois zones distinctes. Le Gouvernement israélien a également déclaré que Yasser Arafat est son ennemi. M. Sharon a déclaré que l'opération militaire en cours durera des semaines.

Je me dois d'affirmer que ceci représente le début de la destruction de l'Autorité palestinienne élue, en même temps que d'un effort pour se débarrasser de Yasser Arafat, pour réoccuper le territoire palestinien – en bref : pour retourner à la situation d'avant les Accords d'Oslo. Voilà l'objectif politique réel de M. Sharon. Il n'en a d'ailleurs pas fait mystère : il a déclaré publiquement, à maintes reprises, la haine considérable dans laquelle il tenait les accords cadres de paix conclus à Oslo. Il a refusé maintes fois d'accepter un règlement définitif et a réitéré plus d'une fois son refus y compris des recommandations Mitchell. De fait, M. Sharon veut revenir à la situation d'avant les Accords d'Oslo et essayer de créer des entités palestiniennes isolées, en dirigeant par chefs locaux interposés, car, pour tout dire, il ne veut pas mettre fin à l'occupation et n'est pas intéressé par un véritable règlement pacifique.

Beaucoup d'entre nous n'ont pas voulu voir ces faits tels qu'ils sont. Je parle de ces faits politiques qui entourent M. Sharon, sa personnalité et ses positions déclarées – je le répète, déclarées – qui sont un défi à l'ensemble de la communauté internationale. Cette mesure insensée d'Israël a été prise dans le sillage immédiat du quatorzième Sommet arabe de Beyrouth. Les participants à ce Sommet ont adopté des résolutions historiques destinées à changer radicalement la situation au Moyen-Orient; c'est peut-être pour cela, notamment, que les Israéliens ont choisi ce moment précis. M. Sharon a essayé de faire échec à ce résultat positif en insistant pour imposer un blocus militaire contre le Président Arafat afin qu'il soit dans l'impossibilité de participer aux travaux du Sommet arabe. Lorsque cette méthode n'a pas réussi, on a déclenché cet assaut, sous cette forme, qui pourrait également avoir pour effet de réduire à néant les potentialités du Sommet de Beyrouth.

Selon certains milieux israéliens, les événements actuels ne seraient rien d'autre qu'une riposte aux attentats à l'explosif, dont le dernier est celui de Netanya, commis par des Palestiniens en territoire israélien. Je tiens à dire qu'au sein de l'Autorité palestinienne et de la direction palestinienne, nous avons catégoriquement condamné ces attentats à l'explosif – et pas seulement en langue anglaise, comme certains l'ont prétendu, mais également en arabe et nous le ferons, si l'on veut, dans toutes les langues des Nations Unies. Ces interprétations absurdes sont une insulte au peuple palestinien. En effet, notre position est claire : nous sommes opposés à ce type d'actes, qui ne servent pas les intérêts nationaux palestiniens.

Toutefois, le Gouvernement de M. Sharon a bel et bien détruit les institutions de sécurité palestiniennes et réduit au minimum leur capacité. Les forces israéliennes ont assiégé le Président Arafat, ainsi que toute la population palestinienne, qui est au bord de l'asphyxie. Parallèlement, elles continuent de demander ou d'exiger que le peuple palestinien remplisse ses obligations. C'est une logique perverse, incompréhensible. Ce phénomène, les Palestiniens pourront y mettre fin s'ils retrouvent quelque espoir dans l'avenir, s'ils sentent que la fin de l'occupation israélienne n'est qu'une question de temps, que l'avènement de l'État palestinien est proche et que nos enfants peuvent aspirer à un avenir autre que la perpétuation de l'occupation, de l'oppression, du siège, de l'existence et de l'expansion des colonies de peuplement israéliennes, qui détruisent le tissu même de notre existence.

Malgré tout cela, la partie palestinienne s'est efforcée de faire face à la situation sur le terrain. Nous avons accepté les recommandations Mitchell, puis le plan Tenet. Mais de toute évidence, la partie israélienne a enterré les recommandations Mitchell, en s'abritant derrière certaines parties. Hier encore, le Président Arafat s'est déclaré prêt à décréter un cessez-le-feu et à appliquer le plan Tenet sans conditions. L'autre partie – et ici je prie le Conseil de bien vouloir reconnaître ce fait – a refusé jusqu'à la mention des recommandations Mitchell, de même que leur application à une date ultérieure. Elle n'a tout simplement pas parlé des recommandations Mitchell. Et pendant ce temps, elle espère que la partie palestinienne va croire que le plan Tenet conduit aux recommandations Mitchell et que tout cela aboutira à la reprise des pourparlers de paix, et par là à un règlement politique.

Ce statu quo ne peut durer. Nous ne pouvons pas faire l'autruche et enfouir notre tête dans le sable; nous ne pouvons nous préoccuper seulement des questions de sécurité, comme le propose M. Sharon. Cela ne sera pas possible en l'absence de cadre politique. Cela ne sera pas possible si nous n'avons pas de promesse qu'il sera mis fin à l'occupation.

Une fois de plus, je tiens à rendre hommage à la position assumée avec constance par le Secrétaire général de l'ONU, à savoir qu'il est nécessaire de faire

face à la situation sur le terrain et de régler la question de sécurité dans un cadre politique. Ignorer l'appel du Secrétaire général et continuer d'aller dans le sens de M. Sharon ne mènera nulle part.

Nous sommes venus au Conseil de sécurité, convaincus que le Conseil a des responsabilités qu'il doit honorer, en vertu de la Charte. C'est une question de principe. Nous sommes venus également au Conseil de sécurité afin d'affirmer la nécessité, pour le Conseil de sécurité, de suivre l'application de sa résolution 1397 (2002), une résolution historique, mentionnée par le Secrétaire général, et qui n'a pas encore été appliquée, en dépit d'indications positives fournies par certains milieux israéliens. Mais le Gouvernement israélien n'a ni présenté de position officielle vis-à-vis de la résolution ni manifesté sa détermination à appliquer ses dispositions. La partie palestinienne, elle, l'a fait, mais attend encore qu'Israël énonce sa position à cet égard.

Nous aussi, nous voulons que le Conseil examine la situation très grave créée par M. Sharon et par les forces d'occupation israéliennes depuis l'aube d'hier, heure de Palestine. Plus concrètement, nous voulons que ce Conseil ordonne que l'on mette fin aux actes d'agression, et que les forces israéliennes se retirent des villes palestiniennes, y compris de Ramallah, comme première étape vers la mise en oeuvre du plan Tenet et des recommandations Mitchell. Telle est la question principale pour le moment, outre, bien sûr, l'affirmation par le Conseil de son appui traditionnel au processus de paix et aux efforts du Secrétaire général de l'ONU, de même qu'à ceux des envoyés spéciaux au Moyen-Orient, que ce soit les envoyés du Secrétaire général de l'ONU, des États-Unis, de la Fédération de Russie ou de l'Union européenne.

Voilà ce que nous attendons du Conseil de sécurité. Nous avons, à cet égard, fait distribuer un texte palestinien à tous les membres du Conseil de sécurité dans l'espoir qu'il reçoive leur appui. Nous espérons également que le Conseil prendra rapidement les mesures qui s'imposent pour contribuer lui-même à mettre fin à la détérioration de la situation sur le terrain et à rétablir une situation permettant d'avancer dans un sens positif. C'est le rôle naturel du Conseil de sécurité, et nous espérons qu'il le jouera.

Toute la région du Moyen-Orient a besoin d'une action de la part du Conseil, d'autant qu'il existe une promesse de paix qui émane de Beyrouth. Pour cela, il faut une action particulière pour mettre fin à la menace de la guerre, qui est imminente, en ce moment, au coeur de la ville de Ramallah.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne la parole au représentant d'Israël.

M. Lancry (Israël) *(parle en anglais)* : D'emblée, je voudrais souhaiter la bienvenue au Secrétaire général, M. Kofi Annan, et lui exprimer ma reconnaissance pour sa foi inébranlable en la paix et pour la déclaration qu'il vient de faire et dans laquelle il a exprimé de fait cette vision et cette foi.

Les tout récents horribles actes de terrorisme palestinien surviennent à un moment où les Juifs en Israël et dans le monde entier célèbrent la Pâque, le festival de la liberté. Le massacre de la Pâque, mercredi, qui a coûté la vie à 22 civils innocents et en a blessé plus de 100, s'est produit au moment où 250 personnes étaient assises pour prendre part au repas de la fête du Seder au Park Hotel, dans la ville côtière de Netanya. L'assaillant, M. Odeh, est un homme dont Israël demandait depuis quatre ans l'arrestation aux forces de sécurité palestiniennes, pour sa participation à des activités terroristes.

Avant et depuis ce massacre répréhensible qui a été perpétré, il y a juste 48 heures, et que le monde entier a vu, dans l'horreur, de nouveaux actes de terrorisme ont été commis. Un policier palestinien a abattu deux membres de la présence internationale temporaire à Hébron et en a blessé un troisième. Une Palestinienne de 16 ans s'est fait sauter dans un supermarché israélien de Jérusalem, tuant deux personnes qui faisaient des courses et en blessant bien davantage. Une famille de quatre personnes à Alon Moreh a été tuée par un tireur de Hamas. Plusieurs de ces actes ont été commis par des membres de la Brigade Al-Aqsa, l'aile militaire du mouvement Fatah du Président Arafat, sur laquelle il exerce une responsabilité directe. En tout, depuis l'arrivée du général Zinni dans la région, 49 Israéliens ont été tués. Au mois de mars seulement, 102 Israéliens ont été assassinés.

Telle est donc la réaction de la direction palestinienne à la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et à la mission de l'Envoyé spécial des États-Unis, M. Anthony Zinni, et à la visite du Vice-Président des États-Unis M. Dick Cheney dans la région. Ces mesures visaient à instaurer un cessez-le-feu et à permettre aux parties de mettre en oeuvre le

plan Tenet et les recommandations de la Commission Mitchell, afin d'ouvrir la voie à un règlement politique.

Pour sa part, Israël a adopté des initiatives claires et spécifiques pour faire en sorte que ces mesures aboutissent. Nous nous félicitons de la résolution 1397 (2002), tant dans la vision qu'elle fait sienne que dans les détails concrets qu'elle a indiqués pour mettre fin à la violence, au terrorisme et à l'incitation à la violence. Ce n'est pas mentionné dans ma déclaration écrite, mais si l'Ambassadeur Al-Kidwa a encore des doutes, je serais très heureux de lui envoyer la déclaration officielle faite par le Ministre des affaires étrangères, Shimon Pérès, au nom du Gouvernement israélien. Peut-être cela le convaincra-t-il que nous avons sincèrement fait nôtre la vision et les détails concrets de la résolution 1397 (2002) du Conseil. Cela, je l'ai dit spontanément, dans cet anglais que je pratique, selon l'Ambassadeur Al-Kidwa.

Israël a retiré ses troupes de territoires sous contrôle palestinien. Le Premier Ministre Sharon a déclaré qu'Israël n'insisterait pas sur sept jours de calme avant de s'engager dans le processus Mitchell et Tenet, et nous avons accepté les propositions de compromis présentées par l'Envoyé spécial M. Zinni pour commencer à appliquer le plan Tenet.

Chacun sait, malgré les affirmations de mon collègue, l'Ambassadeur Al-Kidwa, qu'Israël a accepté, et a déclaré qu'il acceptait, les plans Mitchell et Tenet dans leur intégralité.

S'il fallait encore davantage de preuves de l'engagement sans équivoque d'Israël en faveur d'un cessez-le-feu et d'un règlement politique, on peut le trouver dans l'appui exprimé à certains aspects prometteurs de la proposition de paix du Sommet arabe, et au fait que la semaine dernière, malgré les attentats terroristes continus, y compris un attentat suicide à la bombe dévastateur dans un café de Jérusalem, nous avons continué à faire preuve d'une extrême retenue.

Mais Israël ne peut s'engager seul dans la voie menant à une cessation de la violence et à une reprise du dialogue politique. Pendant toute cette période, la voix des dirigeants palestiniens n'a pas appelé à la modération mais au terrorisme. Le Président Arafat et l'Autorité palestinienne n'ont même pas pris les mesures les plus minimes pour mettre fin à la violence et au terrorisme en violation flagrante de la volonté de la communauté internationale, y compris la résolution 1397 (2002). Malgré l'obligation fondamentale qu'a assumée le Président Arafat au début du processus d'Oslo de renoncer au terrorisme et de régler tous les différends par des moyens pacifiques, ce dernier a montré très clairement par ses actes comme par son inaction, que le meurtre de civils israéliens innocents est légitime et souhaitable, et que d'une certaine façon, le terrorisme et le dialogue peuvent coexister.

La glorification des attentats suicide à la bombe visant des civils innocents, justement parce que innocents, le rejet des propositions de M. Zinni et le fait que des terroristes connus, bénéficiant d'une protection dans le territoire palestinien et dans la résidence présidentielle du Président Arafat, n'aient toujours pas été arrêtés, montrent bien que M. Arafat n'a aucunement l'intention de parvenir à un accord de paix.

Que peut faire Israël face aux massacres délibérés de ses civils et à l'échec abject des dirigeants palestiniens à respecter leurs obligations morales et juridiques les plus fondamentales? Au moment où le monde s'est rendu compte à quel point le terrorisme était dangereux, et à quel il était dangereux d'essayer d'apaiser les terroristes, peut-il y avoir un doute quant au droit et au devoir fondamentaux des États de protéger leurs civils contre ce fléau meurtrier?

Sommes-nous censés trouver un réconfort dans le dernier appel extrêmement faible du Président Arafat, accompagné non pas de mesures contre le terrorisme mais d'appels au martyre? Y a-t-il une différence avec les 11 autres initiatives de cessez-le-feu que le Président Arafat a violées si impudemment, démontrant ainsi qu'il parle un double langage, s'efforçant de satisfaire son auditoire occidental d'une part, tout en attisant les flammes de la haine et de la terreur de l'autre.

Dans ces circonstances, Israël est obligé de prendre des mesures que le Président Arafat et l'Autorité palestinienne ont toujours refusé de prendre. Nous exercerons notre droit fondamental de légitime défense et nous prendrons comme cible la vaste infrastructure terroriste que l'Autorité palestinienne continue d'encourager et d'alimenter sur son territoire. Ce faisant, nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour minimiser les dommages causés aux civils innocents. Ainsi, nous montrerons clairement qu'il ne peut y avoir aucune tolérance du terrorisme qui

prend délibérément pour cible des civils innocents; que le terrorisme et la paix ne peuvent pas coexister; que ce sont tout simplement des ennemis mutuels.

Nous n'avons aucune intention d'occuper des territoires sous contrôle palestinien. Nous voulons simplement déraciner les réseaux terroristes qui existent, et ainsi, comme nous l'avons toujours fait, nous garderons la main tendue pour la paix.

Au peuple palestinien nous disons une fois de plus, si la vision ébauchée dans la résolution 1397 (2002) est votre objectif, la paix n'est pas une illusion. Cette vision, nous nous en souvenons, a été évoquée à Camp David et elle peut se concrétiser à l'avenir. Nous pouvons avancer ensemble dans cette voie par le dialogue, non pas par l'affrontement. Mais les dirigeants palestiniens et les organisations terroristes qui prospèrent sur leur territoire envoient à Israël et au monde un message très différent. Chaque attentat suicide à la bombe, chaque martyr porté aux nues, chaque terroriste libéré d'une prison palestinienne, chaque parent qui souhaite que son fils ou sa fille une fois grand tue des Juifs, nuisent à cette vision, ainsi qu'à la cause palestinienne et à la cause la paix.

À la communauté internationale nous disons, une fois de plus, qu'il nous faut nous devons dire absolument clairement que le terrorisme ne peut jamais être toléré. L'accent ne peut être placé que sur la délégitimisation totale du terrorisme en tant que moyen de parvenir à des fins politiques. Si nous voulons sérieusement lutter contre le terrorisme, nous devons le condamner partout. Comment incitons-nous les dirigeants palestiniens à renoncer à la terreur en tant que stratégie quand nous tolérons le terrorisme et que nous portons notre attention sur ceux qui se défendent contre ces actes plutôt que sur ceux qui les commettent? Quel pouvoir dangereux donnons-nous aux extrémistes du monde entier si nous donnons l'impression que leurs méthodes meurtrières peuvent réussir?

Les événements ont montré que les pressions internationales sur les dirigeants palestiniens pour qu'ils mettent fin au terrorisme peuvent avoir des résultats. L'on peut convaincre le Président Arafat, avec sa force de police de 40 000 hommes, de lutter contre le terrorisme. Mais pour ce faire, pour que la paix entre Israéliens et Palestiniens ait une chance, le message du Président Arafat doit être clair, global et incessant.

Espérons au moins que les Palestiniens eux-mêmes répondront à cet appel et exigeront de leurs dirigeants qu'ils soient enfin à la hauteur de leurs responsabilités les plus fondamentales.

Le Président *(parle en anglais)* : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de la Turquie une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cengizer (Turquie) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

M. Ryan (Irlande) *(parle en anglais)* : L'Irlande s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite sous peu par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne.

Il est aujourd'hui impossible d'exagérer la gravité de la situation actuelle au Moyen-Orient. Dans le sens le plus fondamental, c'est une menace pour la paix et la sécurité internationales et pour le bien-être et la sécurité des peuples israéliens et palestiniens et des populations de la région.

Dans la résolution 1397 (2002), le Conseil de sécurité, il y a à peine deux semaines, a affirmé sa vision, celle d'une région où deux États, Israël et la Palestine, vivraient côte à côte, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Depuis que nous avons adopté cette résolution, la situation dans la région s'est gravement détériorée. Les actes de violence, la terreur et l'usage excessif de la force militaire ont créé un cercle vicieux de violence et de contre-violence, de représailles et de contre-représailles. Il est tout à fait clair que les parties sont actuellement piégées, et qu'elles ne peuvent sortir de ce piège sans une aide extérieure.

Le Premier Ministre de l'Irlande, M. Bertie Ahern, a émis une déclaration plus tôt aujourd'hui, dans laquelle il lançait un appel au Gouvernement israélien, aux autorités palestiniennes et à leur peuple respectif pour qu'ils se retirent du conflit. Le Premier Ministre a demandé à Israël de retirer immédiatement

ses forces des territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne, et de cesser de harceler le Président Arafat.

M. Ahern a demandé que l'on mette fin à tous les actes de violence et de terreur, et a condamné dans les termes les plus énergiques les attaques incessantes contre des civils israéliens. Il a demandé à toutes les parties concernées de déclarer un cessez-le-feu immédiat, et de commencer à mettre en oeuvre les propositions Tenet et Mitchell, conformément à la résolution 1397 (2002) du 12 mars 2002.

Je tiens à ajouter que le Premier Ministre Ahern a communiqué cette position au Président Arafat ce soir au cours d'un appel téléphonique. Il a manifesté son inquiétude face à la situation inacceptable dans laquelle se trouve le Président Arafat, et lui a demandé, en dépit des restrictions qui lui sont imposées, de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher de nouveaux actes de violence.

L'Irlande condamne fermement l'attaque terroriste de Netanya et les autres atrocités commises contre des civils israéliens. Comme le Secrétaire général vient de le dire au Conseil, de tels actes ne font que saper les perspectives d'un règlement politique. Ces actes de terrorisme doivent cesser – ils doivent cesser immédiatement.

Il devrait être maintenant tout à fait clair pour toutes les parties – et c'est le moins que l'on puisse dire – qu'il ne sera pas possible de trouver une solution par le biais du terrorisme ou de toute autre forme de violence, ou par le biais d'une action militaire. L'Irlande estime que les actions menées extrêmement malavisées par Israël, y compris à Ramallah, sont profondément dangereuses et peu sages. Quelles que soient les provocations, elles ne servent qu'à exacerber l'amertume et l'aliénation chez le peuple palestinien.

Le Président Arafat est, et demeurera, le seul interlocuteur possible pour Israël dans tout processus de dialogue débouchant sur une cessation de la violence et sur des négociations portant sur un règlement politique. Il ne peut pas jouer ce rôle si on ne lui permet pas de le jouer par des actes insultants et humiliants gratuits, et par un isolement physique forcé.

La résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité représente la seule voie pour progresser : une cessation immédiate de tous les actes de violence et la coopération des deux parties dans la mise en oeuvre du plan de travail Tenet et des recommandations du rapport Mitchell.

La communauté internationale, le Secrétaire général, le «quatuor» et le général Zinni au cours de sa mission actuelle, tous s'emploient à contribuer à mettre fin au cycle de violence tragique qui prévaut actuellement. Pour contribuer à sortir de cette impasse, toutefois, on doit leur permettre d'aider, et on doit les écouter.

Ma délégation demande aux dirigeants israéliens et palestiniens de s'écarter du bord de l'abîme et de conclure un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel. Il y a des signes d'espoir. Les propositions faites hier par les dirigeants de la Ligue arabe sont extrêmement importantes et positives, comme le Secrétaire général l'a souligné ce soir. Mais sans retenue et sans la ferme volonté politique des deux parties, de tels efforts de la communauté internationale ou de dirigeants régionaux ne resteront que de simples espoirs dans un engrenage de violence incontrôlé et incontrôlable.

Mettre fin à la violence est maintenant un impératif immédiat. Au-delà de cela, dans l'esprit de la résolution 1397 (2002), les deux parties doivent absolument reconnaître qu'un processus de paix doit être fondé sur un partenariat, et que ce n'est que grâce à des négociations politiques et à un règlement politique qu'elles pourront au moins apprendre à vivre côte à côte, en paix l'une avec l'autre.

Les deux parties doivent maintenant relever le défi qui consiste à mettre fin à la violence et à édifier la paix. Pour sa part, la communauté internationale dans son ensemble ne doit épargner aucun effort pour contribuer à éloigner les parties d'une voie qui ne peut mener qu'à la catastrophe, et doit aider les parties à entamer à nouveau un processus de dialogue et de négociations.

Tous ceux, y compris le Conseil, qui sont en mesure d'aider les parties à sortir de cette crise grave doivent maintenir leur engagement à cette fin.

M. Boubacar Diallo (Guinée) : Ma délégation salue la tenue de cette séance publique d'urgence sur la situation grave qui prévaut dans la région du Moyen-Orient. Cette situation a été largement dépeinte par le Secrétaire général dans l'intervention qu'il vient de faire, et elle se passe de commentaire.

Les attentats suicide perpétrés par certains groupes palestiniens et l'attaque par l'armée israélienne

du quartier-général du Président Arafat attestent de la nécessité de convenir d'une action coordonnée urgente de la part du Conseil de sécurité et l'application sans condition de la résolution 1397 (2002).

À cet égard, le Conseil doit, dans l'exercice de ses responsabilités, réaffirmer son attachement constant à la vision d'une région dans laquelle les deux États, la Palestine et Israël, vivent côte à côte à l'intérieur de frontières reconnues et sûres.

La question de la sécurité et le règlement politique du conflit sont, à notre avis, indissociables. C'est pourquoi ma délégation demande au Président Arafat et au Premier Ministre Sharon de faire respecter le cessez-le-feu, en se conformant aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Ma délégation prend acte de l'adoption, par le Sommet arabe de Beyrouth, d'un plan de paix pour le règlement de la question du Moyen-Orient en général. Ce plan, dont le fondement est l'échange de la terre contre la paix, devrait à notre avis faciliter le retour à la table des négociations.

Dans cette perspective, ma délégation ne ménagera aucun effort afin de permettre au Conseil d'aboutir à la définition des éléments d'une action commune à la dimension du défi majeur qui nous interpelle tous.

M. Levitte (France) : La France s'associe pleinement au discours que prononcera tout à l'heure l'Ambassadeur d'Espagne au nom de l'Union européenne.

La situation au Proche-Orient est exceptionnellement grave. Les plus hautes autorités françaises ont exprimé aujourd'hui leur très grande inquiétude face à l'évolution tragique des événements. La France appelle à la cessation immédiate de toutes les formes de violence et de terreur, à l'arrêt des hostilités et à la conclusion sans délai d'un cessez-le-feu entre Palestiniens et Israéliens.

Elle demande au Président Arafat de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les violences et les actes de terreur. Elle demande au Premier Ministre Sharon de faire cesser sans délai les opérations militaires conduites par les forces armées israéliennes, qui doivent engager leur retrait.

Rien ne saurait justifier le meurtre de civils innocents. L'attentat de Netanya et celui de Jérusalem aujourd'hui doivent être condamnés avec horreur. Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies l'a rappelé à plusieurs reprises, les attaques terroristes sont moralement répugnantes et odieuses. Nous exprimons notre compassion et notre profonde sympathie à toutes les victimes et à leurs familles.

L'Autorité palestinienne a la responsabilité de faire tout ce qu'elle peut pour combattre le terrorisme, mais elle ne peut le faire que si ses capacités sont préservées et qu'elle n'est pas affaiblie. Yasser Arafat ne peut agir que si on lui en laisse les moyens.

Les autorités françaises sont convaincues que la réaction du Premier Ministre Sharon et de son gouvernement, en réponse aux attentats, mène à une fuite en avant catastrophique et à une impasse tragique. La répression tous azimuts, l'usage excessif de la force, les punitions collectives contre tout un peuple enfermé et humilié, l'acharnement contre la personne de Yasser Arafat – Président légitime de l'Autorité palestinienne – alimentent une spirale sans fin de la violence.

Ces actes sont inacceptables.

Les actions engagées depuis ce matin à Ramallah et dans plusieurs villes de Cisjordanie doivent cesser. Les forces israéliennes doivent engager leur retrait, l'intégrité physique et la sûreté personnelle du Président de l'Autorité palestinienne doivent être protégées. Il doit retrouver son entière liberté de mouvement. Les actions contre les institutions et le personnel humanitaire et médical, notamment les ambulances, sont injustifiables. L'accès aux secours et soins médicaux doit être garanti pour tous.

La France l'a dit et le répète, la paix ne peut passer par les armes. Il n'y a pas de solution militaire. S'en tenir à une approche sécuritaire est une illusion et un piège. La situation restera bloquée aussi longtemps que le Gouvernement israélien se refusera à entamer, en parallèle aux mesures de sécurité, des négociations politiques conduisant à la création d'un État palestinien indépendant, viable, et démocratique. Il faut mener de front le traitement des aspects sécuritaires et le règlement des questions politiques. Il faut combattre le terrorisme comme s'il n'y avait pas de négociations de paix, il faut mener les négociations de paix comme s'il n'y avait pas de terrorisme.

Les plus hautes autorités françaises ont salué la déclaration du Sommet arabe, adoptée hier à Beyrouth, intitulée Initiative de paix arabe et inspirée des propositions du Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite. Cette déclaration représente une contribution historique à un avenir de paix au Proche-Orient. Elle trace la perspective d'une paix globale et durable, reposant sur la normalisation des relations entre tous les États arabes et Israël, en échange d'une fin totale de l'occupation israélienne des territoires conquis en 1967, en conformité avec les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité et le principe de l'échange de la terre contre la paix.

Dans l'immédiat, la France appelle instamment les parties à la raison. Les dirigeants politiques des deux côtés ont la responsabilité première de faire cesser l'escalade de la violence et de rechercher la paix. La communauté internationale doit les aider à y parvenir. Nous saluons et encourageons les efforts diplomatiques de tous, qui doivent être intensifiés. Nous souhaitons que les États-Unis se réengagent davantage encore. L'Union européenne est de plus en plus mobilisée, en particulier au sein du «quatuor» qui poursuit inlassablement ses efforts sur le terrain.

Il y a 15 jours, le Conseil de sécurité adoptait la résolution 1397 (2002) qui appelle, entre autres, à une cessation immédiate de tous les actes de violence. Cette résolution doit être appliquée. Les armes ne doivent pas avoir le dernier mot; les parties doivent retrouver la voie de la raison et le chemin de la paix. Dans ces circonstances tragiques, il revient à notre Conseil de sécurité de le leur rappeler avec force.

M. Koonjul (Maurice) *(parle en anglais)* : Merci, Monsieur le Président d'avoir organisé cette séance publique avec si peu de préavis. Je voudrais saluer la présence du Secrétaire général que je remercie de l'excellente déclaration qu'il a faite. Ma délégation voudrait s'associer à cette déclaration et elle l'appuie totalement.

La situation au Moyen-Orient échappe de toute évidence à tout contrôle. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de dire ici que le cercle vicieux d'une violence sans relâche ne pouvait déboucher que sur une guerre au plein sens du terme. Les actes de terreur qui ont frappé des civils israéliens innocents, suivis par les opérations militaires israéliennes menées contre le quartier général du Président Arafat à Ramallah, nous mènent rapidement vers une guerre proprement dite. Il est donc extrêmement important que le Conseil de sécurité agisse collectivement afin de ramener les deux parties au bon sens.

Je voudrais exprimer en termes très vifs la condamnation catégorique par ma délégation de tous les actes de terreur, en particulier à l'encontre des civils innocents.

Ces événements ont lieu à un tournant décisif où l'initiative du Prince héritier Abdallah a été adoptée par le Sommet arabe à Beyrouth; cette initiative laisse poindre une lueur au bout d'un très long tunnel. Ils se produisent à un moment où le Conseil de sécurité vient juste d'adopter la résolution 1397 (2002), qui énonce l'idée d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël.

Le Secrétaire général, dans la déclaration qu'il a faite à la presse aujourd'hui et lors de l'allocution qu'il a prononcée il y a peu dans cette salle, disait à juste titre que les auteurs des attentats terroristes récents, qui ont causé la mort de civils innocents, sont des extrémistes et des ennemis de la paix. Nous nous demandons néanmoins si les décisions prises par le Premier Ministre Sharon, qui prétend de concert avec d'autres qu'il agit au nom du droit naturel de légitime défense de son pays et de ses citoyens, mèneront ou peuvent mener à la fin des activités terroristes. Le recours excessif à la force et le siège imposé à plusieurs villes ainsi qu'au quartier général du Président Arafat, au lieu d'endiguer les actes de terrorisme – qui, comme beaucoup ne sont pas sans ignorer, sont considérés par les Palestiniens comme des actes relevant du martyre – risquent en fait de conduire à leur prolifération.

On ne peut pas s'attendre à ce qu'un dirigeant exerce un contrôle sur son peuple lorsqu'il est lui-même assiégé et lorsqu'il doit subir les pires formes d'humiliation.

Dans une déclaration que le Ministre des affaires étrangères de Maurice a faite à la presse aujourd'hui, il a indiqué que Maurice était horrifié par l'escalade de la violence et par les initiatives israéliennes à l'encontre du Président Arafat, que nous considérons comme des actes de provocation. Il a exhorté les deux parties et les deux dirigeants à faire preuve de la plus grande retenue et à oeuvrer en vue de l'application du plan Tenet et des recommandations du rapport Mitchell.

La décision insensée d'attaquer le quartier général du Président Arafat à Ramallah et la décision du Premier Ministre Sharon d'isoler le Président Arafat sont totalement inadmissibles, effarantes et sont dénuées de sagesse. Le Premier Ministre Sharon a récemment déclaré qu'il regrettait d'avoir pris antérieurement l'engagement de ne pas nuire au Président Arafat; une humiliation de ce type risque d'avoir des répercussions extrêmement graves sur le processus de paix et risque d'exacerber la colère des Palestiniens.

Colin Powell, le Secrétaire d'État américain a déclaré aujourd'hui que le Président Arafat est le dirigeant des Palestiniens et que son rôle de dirigeant est maintenant plus crucial que jamais pour tenter de trouver une issue à cette situation tragique. Nous partageons pleinement cette évaluation. Il est donc primordial de faire en sorte que le Président Arafat sorte renforcé plutôt qu'affaibli de cette situation. Je voudrais déclarer, que de l'avis de ma délégation, le Président Arafat reste le seul interlocuteur avec lequel Israël peut négocier la paix. Nous invitons le Premier Ministre Sharon et le Président Arafat à renoncer à la violence et à prendre l'initiative audacieuse qui les ferait revenir à la table de négociations. Il ne saurait y avoir de paix tant que les deux protagonistes ne reprendront pas les négociations en vue d'un règlement politique de la question du Moyen-Orient fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Nous appuyons sans réserve les efforts actuels du Général Zinni et des autres envoyés spéciaux et nous espérons sincèrement que leurs efforts ne seront pas contrecarrés par les incidents récents.

Nous pensons qu'il est temps que le Conseil de sécurité envisage des voies et des moyens de concrétiser la vision présentée dans la résolution 1397 (2002). Nous suggérons qu'un groupe spécial de dirigeants mondiaux influents soit constitué. Avec le Secrétaire général de l'ONU, ce groupe pourrait oeuvrer à la création d'un État palestinien indépendant tel que cela a été envisagé dans la résolution 1397 (2002) et conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

M. Eldon (Royaume-Uni) *(parle en anglais) :* Le Représentant permanent de l'Espagne parlera au nom de l'Union européenne ultérieurement pendant ce débat et je m'associe totalement à la déclaration qu'il fera tout à l'heure.

Il est juste que le Conseil se réunisse ce soir en séance d'urgence. La situation est extrêmement critique pour les millions de personnes qui vivent en Israël et dans les territoires occupés. Les Israéliens et les Palestiniens devraient tirer parti des vues du Conseil, du Secrétaire général – à qui j'exprime ma reconnaissance pour la déclaration qu'il a faite au début du débat de ce soir – et de tous les membres de l'Organisation.

La résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité présente les principaux éléments qui devraient nous permettre d'aller de l'avant. Cette résolution a illustré clairement la volonté du Conseil et il convient de la mettre en oeuvre. Les principaux éléments comprennent une vision de la région où deux États – Israël et la Palestine – vivraient côte à côte dans des frontières sûres et reconnues; une cessation immédiate de tous les actes de violence, notamment de tous les actes de terreur, de provocation, d'incitation et de destruction; et un appel lancé aux parties israélienne et palestinienne et à leurs dirigeants pour qu'elles coopèrent à la mise en oeuvre du plan de travail Tenet et des recommandations du rapport Mitchell dans le but de reprendre les négociations en vue d'un règlement politique. Le Royaume-Uni appuie sans réserve la résolution 1397 (2002). Les deux parties doivent agir pour que cette résolution devienne une réalité.

Comme le Secrétaire général l'a dit tout à l'heure, la seule issue possible à ce cercle vicieux et explosif de représailles et de contre-violence est celui-ci : les deux parties doivent aller de l'avant aussi rapidement que possible en appliquant les recommandations Mitchell pour concrétiser la vision de deux États présentée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité À l'instar d'autres membres qui ont pris la parole ce soir, nous appuyons les efforts actuels déployés par le général Zinni, le Secrétaire général, l'Union européenne et d'autres pour venir en aide aux parties afin que la violence cesse et que le processus de paix reprenne.

Le Sommet arabe de Beyrouth, qui s'est tenu au début de la semaine, a offert une nouvelle possibilité. Nous nous félicitons qu'il ait appuyé l'initiative du Prince Abdallah et exhortons Israël à répondre positivement aux garanties offertes par les États arabes quant à sa sécurité future. Une paix juste, durable et

globale au Moyen-Orient est réalisable si elle se fonde sur les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Le Sommet arabe renforce le consensus sur le plan global d'un règlement. Mais les événements de ces derniers jours montrent qu'il n'a jamais été plus indispensable que les deux parties fassent preuve de retenue. Faire preuve de retenue face à la violence est un acte de courage, et non pas de faiblesse.

Ce n'est que par des négociations que l'on pourra assurer un avenir pacifique pour Israël, la Palestine et toute la région. Un règlement durable demeure insaisissable, et cela est décevant. Les données géographiques impliquent que les deux parties vivent côte à côte dans la paix. Faire preuve de retenue et d'un réel esprit politique est indispensable et toutes les formes de violence doivent prendre fin immédiatement. Tels sont les messages qui devraient être envoyés ce soir aux deux parties.

M. Cunningham (États-Unis) *(parle en anglais)* : Il y a à peine un peu plus de 15 jours, le Conseil a fait un grand pas en avant en adoptant la résolution 1397 (2002). D'autres membres ont mentionné son importance. Cette résolution contient de nombreux éléments précieux, notamment l'appel à un arrêt immédiat de la terreur et de la violence. Cet appel a été ignoré par ceux qui veulent faire obstacle à un cessez-le-feu et à la paix. Les quelques signes d'espoir, apparus ces dernières semaines, ont été à nouveau remis en cause par la terreur.

Il convient d'être parfaitement clairs dans notre discussion d'aujourd'hui : c'est le terrorisme – des actes répétés et brutaux de terrorisme – perpétré contre des civils innocents par ceux qui s'opposent à la paix qui a conduit à cette situation extrêmement grave et précaire. Les espoirs palestiniens et israéliens pour un avenir pacifique sont mis en péril par ces actes de terreur. Comme l'a dit le Secrétaire d'État Powell aujourd'hui, le terrorisme, qui prend pour cible des civils innocents, a porté un coup dur aux efforts pour parvenir à un cessez-le-feu et à un règlement politique de la crise au Moyen-Orient. Les terroristes ont fait reculer la vision d'un État palestinien qui vivrait côte à côte dans la paix avec Israël.

Nous condamnons les actes de terrorisme perpétrés par le Hamas, le Djihad islamique et les Brigades des martyrs d'Al-Aqsa. Nous réitérons nos appels au Président Arafat afin qu'il traduise en justice les auteurs de ces actes et leurs partisans. Quelle que soit leur provenance, tous ceux qui appuient la paix doivent faire leur ce message. Il n'y a pas d'autres moyens d'avancer.

Ces dernières semaines nous ont donné des raisons de faire preuve d'un optimisme prudent. À l'automne dernier, le Président Bush a exposé sa vision d'un État palestinien vivant côte à côte avec un État juif. Le discours du Secrétaire d'État Powell à Louisville a provoqué une réaction positive. L'Organisation des Nations Unies a adopté une importante résolution du Conseil de sécurité, la résolution 1397 (2002), qui a été présentée par les États Unis. La résolution a été adoptée par le Conseil de sécurité par 14 voix contre zéro, avec une abstention. Cette résolution, particulièrement importante, a présenté une vision pour l'avenir et établi un plan permettant d'accomplir des progrès. Le Sommet arabe qui a eu lieu à Beyrouth en début de semaine, s'il n'a pas offert de solution complète, a exposé la vision du Prince Abdallah d'Arabie saoudite et a été appuyé par les nations arabes. Nous nous en sommes vivement félicités. Le Premier Ministre Sharon a fait preuve de souplesse ces dernières semaines quant aux conditions qu'il avait auparavant imposées pour entamer le plan de travail Tenet. Les deux parties se sont félicitées du retour du général Zinni pour commencer à mettre en oeuvre le plan Tenet, ce qui devrait ensuite conduire au processus Mitchell, à une solution politique puis à la discussion politique et aux négociations que nous espérons tous. Le Vice-Président Cheney s'est rendu dans la région. Il était disposé à rencontrer le Président Arafat si les circonstances l'avaient permis.

Un optimisme prudent était donc justifié. Nous devons donc être clairs quant aux raisons qui y ont mis fin : des actes terroristes de la part de ceux qui prennent pour cible des civils innocents avec l'objectif explicite de détruire les espoirs de paix.

Les États-Unis sont extrêmement préoccupés face à la situation particulièrement précaire qui règne à Ramallah. Nous déplorons que d'innocents civils palestiniens aient été tués et blessés de même que nous condamnons le massacre de civils israéliens innocents causé par des attentats terroristes. Nous comprenons qu'Israël a un droit de légitime défense mais nous demandons au Premier Ministre Sharon et à son gouvernement d'analyser soigneusement les conséquences de leurs actes. Le Président Arafat est le dirigeant du peuple palestinien et sa position de

dirigeant est actuellement, et restera, centrale à tout effort significatif pour rétablir le calme. Nous avons dit clairement au Gouvernement israélien qu'aucun mal ne devait lui être fait.

Le Conseil de sécurité, mon gouvernement et la communauté internationale ont appuyé l'idée de deux États – Israël et la Palestine – vivant dans la paix l'un à côté de l'autre. Il importe que cette vision n'avorte pas à cause d'une petite minorité vouée à la mort et à la destruction. Il existe une manière positive d'aller de l'avant, comme l'a dit le Secrétaire général. Nous devons aller de l'avant mais le cycle des actions et des réactions violentes doit prendre fin au Moyen-Orient.

Les États-Unis encouragent le cessez-le-feu et le général Zinni reste dans la région, déterminé dans cet effort. Malgré les événements des derniers jours, il travaillera dur pour que les parties appliquent le plan de travail Tenet et qu'elles reprennent ensuite le processus politique. Nous demandons instamment aux deux parties d'oeuvrer conjointement avec le général Zinni pour mettre en place un cessez-le-feu durable et pour prendre les mesures qui apporteront des avantages tangibles aux deux peuples. C'est la seule manière de régler la crise actuelle.

M. Gatilov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie est très préoccupée par l'affrontement entre Palestiniens et Israéliens et par la situation dans l'ensemble de la région, qui est maintenant au bord de la crise et de l'escalade la plus grave dont nous ayons jamais été témoins. Si nous ne brisons par ce cercle vicieux de violence et de représailles, et d'actes de violence et de terrorisme encore plus graves, alors le Moyen-Orient sera au bord d'une nouvelle guerre ouverte.

Nous regrettons que les actes terroristes récents et les mesures de grande ampleur prises par l'armée israélienne se déroulent en toile de fond de ce qui s'est déroulé récemment – c'est à dire des mesures prometteuses qui ont été prises pour garantir un cessez-le-feu et pour mettre fin à violence. Nous sommes convaincus que, dans ces circonstances, tous ceux qui cherchent une issue à l'affrontement entre Israël et la Palestine, et qui cherchent à restaurer le processus de négociation, doivent montrer une volonté politique maximale, dans le cadre d'un effort destiné à éviter une dégradation supplémentaire de la situation, et à barrer le chemin à la menace réelle de guerre qui pèse sur la région.

Nous appelons la direction de l'Autorité palestinienne à prendre des mesures fermes en vue de mettre fin aux actes des extrémistes et à punir ceux qui participent aux actes terroristes. Nous appelons le Gouvernement israélien à faire preuve de retenue, et à ne pas recourir à des représailles de grande envergure, et à s'abstenir de prendre des mesures qui pourraient encore plus déstabiliser la situation dans la région. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera possible de stabiliser la situation.

Une des principales orientations de ces efforts devra demeurer le respect, par les Israéliens et par les Palestiniens, des recommandations du Plan Tenet et du rapport Mitchell, tel qu'indiqué dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, concernant un règlement politique fondé sur les principes du droit international. Nous ne devons pas permettre un affaiblissement de ce que nous avons accompli grâce aux efforts intensifs des derniers mois. Malgré la « logique de crise », nous ne devons pas perdre l'élan acquis dans la réalisation des chances de maintien de la paix, en particulier celui découlant des décisions prises au Sommet de la Ligue arabe, à Beyrouth.

La Russie, en tant que participant au processus de paix, et en tant que membre du quatuor de médiateurs internationaux, continuera son utile travail avec les parties en vue de parvenir à un accord sur un cessez-le-feu, une normalisation de la situation, et une reprise de négociations constructives sur la base des résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973) et du principe de la terre contre la paix.

Nous pensons que la situation actuelle requiert que le Conseil de sécurité envoie un signal clair aux deux parties, et qu'il les appelle à mettre en place un cessez-le-feu et à reprendre leur dialogue politique.

M. Mahbubani (Singapour) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous avons écouté avec attention les débats jusqu'à présent. À la suite de cela, nous sommes frappés par trois paradoxes. Le premier paradoxe est que ce week-end, comme certains commentateurs l'ont fait remarquer, est l'un des week-ends les plus sanctifiés dans le monde : la Pâque juive, le Vendredi Saint, Pâque. Ce week-end est célébré sur un site considéré comme l'un des plus saints de par le monde. À l'heure actuelle, nous devrions assister à des célébrations ou à des réflexions pacifiques. Au lieu de cela, nous assistons à des manifestations extrêmement fortes de violence.

Cela n'est pas une situation normale. Nous suggérons que le moment est peut-être venu, tant pour le Conseil que pour la communauté internationale, de réfléchir, très attentivement, à savoir comment nous sommes arrivés au stade inimaginable que nous avons atteint ce week-end.

Le deuxième paradoxe est qu'en termes concrets, nous n'avons probablement jamais été aussi proche de la réalisation d'une paix globale au Moyen-Orient. Comme plusieurs intervenants l'ont dit aujourd'hui, la résolution 1397 (2002) a clairement constitué une évolution marquante. Nous avons aussi été témoins récemment de l'approbation du plan saoudien au Sommet arabe de Beyrouth. De nombreux débats ont lieu à propos du processus de paix au Moyen-Orient, au sein de la communauté de l'ONU – dans cette enceinte publique, ainsi que dans les couloirs. Et de ces conversations dans les couloirs, il ressort très clairement que lorsque nous parlons de l'allure que prendra un règlement d'ensemble, nous faisons tous référence à ces événements nouveaux – c'est à dire à la résolution 1397 (2002) et au plan de paix saoudien. Toutefois, bien que nous soyons parvenus à réaliser ce consensus international, il semble que nous nous éloignons pourtant de la paix réelle.

Il y a un troisième paradoxe. À nouveau, à entendre les déclarations faites jusqu'ici, nous sommes frappés par le fait que le Conseil soit devenu beaucoup plus uni dans sa position sur la question du Moyen-Orient au cours des derniers mois. Cela a été démontré très clairement par l'adoption de la résolution 1397 (2002). Un Conseil plus uni aurait dû nous rapprocher, et non pas nous éloigner, de la paix. Mais le simple fait que nous ayons convoqué cette séance extraordinaire ce week-end démontre combien le Conseil a peu d'impact sur la situation concrète sur le terrain, et nous pensons que le moment est venu pour le Conseil d'assumer ses responsabilités.

Aujourd'hui, malgré les graves tragédies et dangers auxquels nous devons faire face, nous avons entendu ici de nombreuses voix qui parlent le langage de la raison. Singapour a une petite voix, et non pas une grande voix au sein du Conseil, mais nous souhaiterions associer notre petite voix au concert des voix de la raison, avec l'espoir que ces voix bénéficieront d'un effet d'accumulation lors des délibérations.

Et à ce sujet, nous souhaiterions suggérer quatre points à soumettre au Conseil lorsqu'il réagira aux événements récents. Le premier point est que nous devons condamner toutes les manifestations de violence, et faire savoir avec force et clarté que la violence n'est pas une solution. Notre deuxième point est qu'afin de nous assurer que nous lançons un signal clair pour faire savoir que la violence n'est pas une solution, nous ne devons pas autoriser les mesures extrêmes prises des deux côtés – lesquelles, sans conteste, comme tout le monde l'a dit, exacerbent la situation et endommagent le processus de paix – dicter la voie que nous prendrons.

Le troisième point est que nous devrions faire fond sur les événements positifs dont nous avons été témoins ces dernières semaines. Nous devrions profiter de la résolution 1397 (2002), et du résultat positif du Sommet de Beyrouth. Nous devrions nous assurer que les acquis de ces événements positifs ne seront pas perdus.

Le quatrième point est que le Conseil de sécurité doit réagir – et cela nous paraît important – de façon unifiée face aux derniers faits nouveaux. Nous savons qu'il est difficile parfois de voir le Conseil adopter une position unifiée sur la question du Moyen-Orient, mais pour surmonter cela, il nous faut nous baser sur les déclarations avisées du Secrétaire général des dernières semaines et de ce matin ainsi que sur sa dernière intervention. Il semble parfois qu'il n'existe pas de juste milieu sur la question du Moyen-Orient, mais comme l'illustrent les déclarations avisées et bien équilibrées du Secrétaire général, nous pouvons trouver ce juste milieu, et nous espérons que le Conseil de sécurité fera fond sur les déclarations du Secrétaire général.

M. Franco (Colombie) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions exprimer notre vive préoccupation face à l'escalade de la violence au Moyen-Orient. La situation est devenue incontrôlable, comme le montrent les faits nouveaux survenus récemment. Nous condamnons sans réserve le terrible acte de terreur à Netanya et d'autres actes récents qui ont causé la mort d'un très grand nombre de civils. Tout en exprimant cette condamnation, nous nous interrogeons sur l'emploi disproportionné de la force par Israël et le rejetons. Les actions des forces armées israéliennes à Ramallah ne contribuent nullement à la mise en place d'un processus créant des conditions de sécurité, ni à une solution politique à cette spirale de la violence.

Nous sommes profondément convaincus, comme l'a dit le Secrétaire général, que cette escalade nourrit les arguments des extrémistes et renforce leur cause de façon inacceptable. Le contexte politique nécessaire à la cessation de ce cycle de violence entre Palestiniens et Israéliens avait évolué de façon favorable ces derniers jours. Il y a un certain nombre de faits politiques qui méritent d'être soutenus vu qu'ils apportent la raison la plus visible d'espérer que la situation va évoluer dans le sens souhaité par tous. Il y a d'abord les résultats du Sommet arabe de Beyrouth, qui a élaboré une vision pour une solution définitive au conflit. Il y a aussi le rôle joué par le « Quatuor » et, en particulier, l'importance politique que nous reconnaissons tous à la mission de l'Envoyé spécial des États-Unis, le général Anthony Zinni. Troisièmement, nous voudrions évoquer l'utilité des plans Mitchell et Tenet et le fait que le Conseil les a reconnus comme des solutions éventuelles à la spirale de violence. Enfin, il y a la résolution 1397 (2002) du 12 mars dernier, qui a montré que l'unité au sein du Conseil de sécurité a un effet souhaitable.

Malheureusement, les faits nouveaux encourageants que nous notons dans le domaine politique n'ont pas suffi à faire cesser le cycle de violence ni à créer les conditions de sécurité. C'est pourquoi il nous semble clair que si, en tant que Conseil de sécurité et membres de la communauté internationale, nous ne sommes pas en mesure de protéger cet environnement politique, nous devrons faire face à une escalade d'une telle ampleur que nous ne voulons même pas imaginer.

Nous voudrions nous associer aux autres membres du Conseil et au Secrétaire général pour appeler les parties à renoncer à tous les actes de violence, et en particulier Israël, à respecter l'intégrité physique du Président Yasser Arafat et à se retirer des territoires occupés, en particulier de Ramallah, reconnaissant ainsi l'importance politique de l'Autorité palestinienne et de son dirigeant en tant qu'interlocuteur valable pour trouver une solution finale au conflit.

Notre action, individuellement et collectivement, doit contribuer au renforcement de l'environnement politique que j'ai déjà évoqué, et doit faire partie d'un effort international bien concerté qui conduise à un cessez-le-feu durable et au retour des parties à la table des négociations.

M. Aguilar Zinser (Mexique) (*parle en espagnol*) : Le Mexique voudrait exprimer son rejet le plus ferme des actes de violence et d'agression de ces derniers jours et d'aujourd'hui, ainsi que sa vive inquiétude devant ces actes. Ces événements ont aggravé davantage la situation au Moyen-Orient.

La résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, adoptée dans cette salle il y a moins d'un mois, est sans équivoque. Elle demande aux deux parties de cesser immédiatement tous les actes de violence, y compris les actes de terrorisme, de provocation, d'incitation et de destruction. Cette exigence du Conseil de sécurité ainsi que de nombreux autres appels de la communauté internationale n'ont pas été entendus par les parties. Cette attitude est intolérable. L'extrémisme a pris le dessus. Les actes suicidaires des militants palestiniens à Netanya et Jérusalem, qui ont coûté la vie à des civils israéliens innocents durant la Semaine sainte chrétienne et la Pâque juive sont, comme les qualifie le Secrétaire général, des actes répugnants. Rien ne peut les justifier.

Le Mexique croit en la cause du peuple palestinien et réaffirme aujourd'hui cette conviction. Nous sommes sûrs que l'histoire accordera une place au peuple palestinien, et sommes fermement convaincus que, comme l'énonce la résolution 1397 (2002), cet État palestinien et l'État d'Israël doivent et pourront vivre côte à côte dans des frontières sûres et reconnues. Mais cette vision ne peut se concrétiser par le terrorisme et l'agression contre des civils innocents, ces mêmes civils avec lesquels les Palestiniens devront vivre en paix.

Le Mexique appuie par ailleurs le droit et la demande d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres. Nous estimons que les frontières sûres ne doivent pas être des frontières fortifiées, ni celles de la haine, mais des frontières de la paix et de l'entente. La sécurité doit être comprise et se faire au Moyen-Orient en dépassant des conceptions et mesures militaires. Rien ne peut justifier le recours disproportionné et stérile à la force ni l'encerclement de la population civile et du siège de l'Autorité nationale palestinienne par Israël. Israël se trompe s'il pense que la paix pourra se faire par le feu. Comme l'a dit le Secrétaire général à plusieurs reprises, les autorités israéliennes et l'Autorité palestinienne portent une part égale de responsabilité de ce feu.

Il est nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, de respecter l'Autorité palestinienne. C'est avec elle, en effet, qu'Israël devra conclure la paix. Mais à son tour, l'Autorité palestinienne doit empêcher de manière efficace et concluante de nouveaux attentats suicide d'extrémistes palestiniens et elle doit renoncer à la violence. Les troupes israéliennes ne doivent pas continuer dans cette direction. La voie de la raison, c'est le retrait des forces israéliennes des villes palestiniennes, y compris Ramallah.

C'est un appel réitéré maintes et maintes fois par la communauté internationale. Or personne, jusqu'à présent, n'a été disposé à répondre à l'appel civilisateur des nations ni à respecter cette résolution ou d'autres résolutions du Conseil de sécurité. Les Israéliens comme les Palestiniens sont en infraction; tous deux ont failli à leur peuple et à la communauté internationale. Le Mexique s'associe une fois de plus aux appels que leur a lancés le Secrétaire général afin qu'ils prennent des mesures efficaces pour mettre fin à la violence.

Le Mexique est fermement attaché au plan Tenet; il considère en outre que les recommandations du rapport Mitchell proposent une solution que les parties ne peuvent tarder davantage à suivre. Ces derniers jours, l'opinion publique internationale a mis tous ses espoirs dans les efforts déployés par l'Envoyé spécial des États-Unis en vue de mettre en place un cessez-le-feu et de relancer le dialogue. Ces efforts ne doivent pas s'arrêter et ne peuvent pas échouer.

Le Sommet de la Ligue des États arabes à Beyrouth, en appuyant la proposition faite par l'Arabie saoudite à Israël d'un accord pacifique avec ses voisins, a donné d'autres raisons d'espérer que des ponts soient jetés entre Arabes et Israéliens et que l'entente commence à s'installer. Nous regrettons que ces questions ne reçoivent aucun écho de la part des responsables directs qui sont ceux qui doivent prendre des mesures et agir avec sagesse.

Le Président de l'Autorité nationale palestinienne, Yasser Arafat, s'est déclaré prêt à décréter un cessez-le-feu. Il l'a fait hier encore, mais ses déclarations sont insuffisantes. À son tour, Israël s'est exprimé en faveur de la paix, mais ses actes contredisent ses paroles. Les deux parties sont enfermées dans une logique de violence extrême, de représailles et d'escalade. Cette logique est la logique de la haine, la logique de la mort et de la destruction. Et cette logique est sans issue.

Il faut que les deux parties rompent ce cercle infernal. Un geste de générosité, de bon sens, ou de retenue pourrait engendrer d'autres gestes du même genre. Un rameau d'olivier tendu par l'une des parties pourrait faire refleurir l'entente. Il faut bien que quelqu'un fasse le premier pas. Il faut bien que quelqu'un tende cette main.

Le Conseil de sécurité doit prendre des mesures. Pour que la résolution 1397 (2002) soit mise en oeuvre, le Conseil de sécurité doit agir avec clarté et faire cesser ce dialogue de sourds. Il ne faut pas que le Conseil de sécurité garde les mains liées par un débat stérile fait de récriminations mutuelles et d'une surenchère permanente d'accusations. Le Conseil de sécurité doit agir de concert, dans l'unité. Il doit veiller à chercher des mécanismes permettant de faire appliquer ses résolutions et d'appuyer énergiquement et efficacement ceux qui, au Moyen-Orient, recherchent la paix.

M. Tafrov (Bulgarie) : En tant que membre associé de l'Union européenne, la Bulgarie s'associe pleinement à l'intervention qui sera faite tout à l'heure par l'Ambassadeur d'Espagne au nom de l'Union européenne.

Il y a moins d'un mois, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1397 (2002) à une quasi-unanimité. Un grand espoir est né à ce moment-là, suivi, dans un premier temps, d'une certaine baisse du niveau de la violence au Moyen-Orient ainsi que par des faits encourageants sur le terrain – je pense à la mission menée par le Général Zinni avec détermination, aux efforts suivis de l'Union européenne, ainsi que d'autres acteurs importants de la scène diplomatique du Moyen-Orient. Je pense aussi, bien sûr, au Sommet de Beyrouth, qui a entériné le plan du Prince héritier Abdallah en faveur de la paix.

Eh bien, les ennemis de la paix ont finalement pris le dessus, semble-t-il, pour l'instant. Les attentats terroristes dans les villes israéliennes de Netanya et de Jérusalem ont été une victoire des extrémistes. La Bulgarie condamne avec force ces actes de terreur et réitère sa position de condamnation absolue du terrorisme, d'où qu'il vienne, quelles qu'en soient les motivations – politiques, économiques ou religieuses. Comme l'a dit le Secrétaire général tout à l'heure dans

sa remarquable intervention, il s'agit là d'actes moralement répugnants.

La Bulgarie, tout en reconnaissant le droit d'Israël de riposter à la terreur, appelle ce dernier à la retenue dans les circonstances très difficiles que nous connaissons aujourd'hui. Nous appelons les autorités israéliennes à ne pas recourir à la violence et surtout à respecter l'intégrité physique et la liberté de circulation du Président palestinien Yasser Arafat qui, en tant que dirigeant démocratiquement élu du peuple palestinien, reste l'interlocuteur pour tout processus politique.

Dans les circonstances actuelles, le mot d'ordre des deux parties doit être la retenue – et là, je rejoins les délégations qui m'ont précédé. Le plan Tenet et les recommandations de la Commission Mitchell sont la voie pour sortir de la crise d'aujourd'hui. Et je reviens encore à la résolution 1397 (2002), remarquable non seulement parce qu'elle a entériné la vision de deux États vivant en paix et en sécurité au Moyen-Orient, mais également parce que, pour la première fois depuis très longtemps, le Conseil a pu être quasi-unanime sur la question du Moyen-Orient.

Ma délégation déclare sa volonté de continuer à travailler pour l'unité du Conseil sur la question du Moyen-Orient car seule l'unité peut permettre une solution durable du problème du Moyen-Orient.

M. Wang Yingfan (Chine) (*parle en chinois)* : Le conflit entre Israël et la Palestine a connu une nouvelle escalade et la situation s'est détériorée pour atteindre un point extrêmement dangereux. Le Gouvernement chinois a exprimé sa profonde préoccupation et son inquiétude à cet égard. Nous condamnons les attentats suicide contre des civils israéliens car ces actes de violence commis par une poignée d'individus sont contraires aux aspirations à la paix du peuple palestinien et aux efforts de la communauté internationale visant à promouvoir la paix dans cette région. Ce qui est plus alarmant encore, ce sont les offensives militaires massives d'Israël contre les Palestiniens au cours desquelles la résidence de M. Arafat a été attaquée, ses gardes ont été blessés et des civils palestiniens innocents ont été tués. Comme l'ont fait remarquer certains orateurs, ces actes ne constituent rien d'autre qu'une déclaration de guerre contre la Palestine, ce qui aura des conséquences extrêmement graves.

Le Secrétaire général, M. Annan, a eu la sagesse également de faire remarquer que si l'on détruit l'Autorité palestinienne, cela n'apportera pas la paix. Cela rapprochera encore plus la région de la guerre. Nous nous opposons à l'agression barbare contre la Palestine, que nous condamnons, et nous invitons Israël à mettre un terme immédiatement à ses actions militaires et à se retirer des territoires palestiniens occupés. Les événements ont démontré, à maintes reprises, que riposter à la violence par la violence ne donnait rien et ne faisait que déboucher sur une escalade des tensions et alimenter la haine entre les deux parties.

Le sommet de la Ligue arabe, qui vient de se terminer, a adopté un plan de paix arabe qui s'inspire de la proposition de paix saoudienne pour le Moyen-Orient et qui est de nature à faciliter les efforts de paix dans la région et à y contribuer. Le dirigeant et le Gouvernement chinois ont exprimé leur reconnaissance et ont adressé leurs félicitations à cet égard.

Le Secrétaire général, dans sa déclaration d'aujourd'hui, a dit que le Sommet avait créé une nouvelle ouverture en faveur de la paix. La communauté internationale, y compris bien sûr, Israël et la Palestine, devraient saisir cette nouvelle occasion de paix au Moyen-Orient et prendre des mesures pratiques pour faire avancer toutes les initiatives de paix. Étant donné les circonstances actuelles, l'ONU et plus particulièrement le Conseil de sécurité devraient jouer un rôle plus actif et plus efficace pour empêcher que le conflit israélo-palestinien ne dégénère en guerre totale. Il faut ramener la paix dans la région. Ce n'est que par la paix que la Palestine et Israël pourront vivre côte à côte. À cette fin, il est impérieux d'appliquer les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, ainsi que le principe de la terre contre la paix.

Nous exhortons Israël et la Palestine à faire preuve de la plus grande retenue, à cesser immédiatement tous les actes de violence, à retourner à la table des négociations et à travailler avec la communauté internationale pour faire progresser la dynamique en faveur de la paix au Moyen-Orient.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Monsieur le Président, le Cameroun vous félicite pour la convocation de cette séance du Conseil sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, à la demande de la Ligue des États arabes. Nous saluons la présence parmi nous du Secrétaire général de l'ONU dont nous voulons à nouveau louer les efforts

inlassables en faveur de la paix, en général, et, en particulier, de la paix au Moyen-Orient. Nous le remercions de son importante déclaration autant mesurée aux accents et à la dimension de l'enjeu qu'est la paix, paix clairement menacée au Moyen-Orient. Le Cameroun partage cette déclaration sur le fond et la forme.

Le 12 mars 2002, le Conseil de sécurité, à l'initiative des États-Unis d'Amérique, a adopté la résolution 1397 (2002). Il s'agit d'une résolution de portée historique, en raison des éléments fondamentaux qui y sont contenus, à savoir la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, vivent côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. La cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur, et toute provocation, incitation et destruction, la mise en oeuvre du plan de travail Tenet et des recommandations du rapport Mitchell visant la reprise des négociations en vue d'un règlement politique.

Le Cameroun a souscrit pleinement à cette résolution, tant celle-ci est conforme à ce qu'il a toujours défendu. Nous avons fondé et fondons toujours beaucoup d'espoir en cette résolution. La situation qui prévaut aujourd'hui sur le terrain et qui a justifié la convocation de la présente réunion risque malheureusement de nous écarter de la dynamique dans laquelle nous étions engagés. Cette situation nous préoccupe et nous attriste. Elle nous inquiète profondément, d'autant plus qu'elle intervient au moment où, au sommet de Beyrouth, la Ligue des États arabes a donné un signal fort au processus de paix, grâce à l'adoption du plan proposé par l'Arabie saoudite. Tous les espoirs sont aujourd'hui ébranlés par le nouveau cycle de violence et de représailles dans lequel la région s'installe. Il est clair pour le Cameroun que le terrorisme, sous aucun prétexte, ne saurait être accepté.

Nous tenons ici à réaffirmer notre condamnation des actes de terrorisme, lorsqu'ils sont dirigés contre des populations civiles innocentes. Nous devons encourager les deux parties à reprendre le chemin de la négociation pour une paix durable. Pour négocier, il faut être deux. Il faut se reconnaître, s'accepter et se respecter. Il s'agit là d'un préalable indispensable. Ceci nous amène à nous demander si les mesures d'encerclement, les attaques et les entraves actuelles au fonctionnement normal de l'Autorité palestinienne favorisent réellement et confortent le nouvel élan que l'on souhaite imprimer à la dynamique de paix au Moyen-Orient.

La paix au Moyen-Orient, il faut le rappeler, postule la création d'un État palestinien et la reconnaissance d'Israël, de son droit à l'existence, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Elle passe donc, et le Cameroun l'a toujours souligné, par la stricte application, par toutes les parties, de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, des résolutions 338 (1973) et 1397 (2002). Ceci suggère l'application stricte et sans délai du principe fondamental contre la paix. Tels sont les éléments et telles sont les conditions d'une paix juste et durable.

C'est pourquoi, au-delà de la détérioration de la situation, et à cause d'elle, le Conseil de sécurité doit plus que jamais se départir du silence assourdissant et réaffirmer avec force aujourd'hui sa résolution 1397 (2002) et demander sa mise en oeuvre dans les délais les plus brefs. C'est ce qu'attendent du Conseil les peuples des Nations Unies qui vivent au Moyen-Orient.

M. Wehbe (République arabe syrienne) *(parle en arabe)* : Je regrette d'avoir à prendre la parole aujourd'hui, en ce Vendredi saint. Dans le monde arabe, nous appelons le Vendredi saint « vendredi triste », et ce jour est triste à plus d'un titre : de nombreux Palestiniens ont été tués et le Président de l'Autorité palestinienne a été attaqué dans son propre quartier général, bâtiment qui a été détruit.

La réaction immédiate du Conseil de sécurité à la demande du Groupe arabe –la convocation d'urgence d'une séance du Conseil pour examiner la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne – témoigne d'un souci et d'une volonté de faire face aux massacres et aux actes de destruction perpétrés par Israël contre le peuple palestinien. Nous espérons que cette séance du Conseil sera une nouvelle occasion d'examiner ici les blessures du peuple palestinien, car ce peuple continue de verser son sang depuis plus de 50 ans. Le problème ne date pas d'hier ou aujourd'hui. Ces souffrances sont dues à l'occupation israélienne et s'inscrivent dans le droit fil des exactions générales commises par l'État d'Israël et dans son déni des droits des Palestiniens. Cette agression n'est pas la première agression dont nous débattons. Il s'agit d'un nouveau maillon dans une longue chaîne de pratiques terroristes commises par Israël contre le peuple palestinien.

Si le Conseil veut condamner le terrorisme, il doit également condamner le terrorisme perpétré par Israël.

Ce terrorisme, c'est l'occupation des terres palestiniennes et la répression du peuple palestinien. Tout débat se déroulant au sein de ce Conseil au sujet de l'évolution de la situation dans la région qui n'examinerait pas les causes du conflit au Moyen-Orient – et je fais référence ici à la politique israélienne d'occupation, de répression et d'assassinats – ne ferait qu'encourager le terrorisme de M. Sharon. Celui-ci n'y verrait qu'une occasion de gagner du temps et d'attaquer le peuple palestinien afin d'étouffer ses aspirations à la liberté et à l'indépendance qui sont les mêmes que celles que nourrissent tous les peuples occupés avant d'être libérés.

Ceux qui parlent de la volonté de Sharon de parvenir à la paix parlent d'un mirage ou d'une illusion. Sharon n'a jamais tenté de cacher ses véritables intentions qui se voient aussi bien que le nez au milieu du visage. Il n'a aucune intention de se retirer du territoire occupé. Il veut poursuivre la politique de colonisation, d'implantation de colonies de peuplement, de confiscation des terres palestiniennes, chassant ainsi le peuple palestinien de sa terre. Tant qu'il pourra agir de la sorte, Sharon continuera dans cette voie.

C'est lui qui a donné l'ordre des massacres de Sabra et Chatila. Il a ensuite fait une visite provocatrice au Haram al-Charif. Et c'est encore Sharon qui, n'ayant pas réussi à tuer le dirigeant des Palestiniens, a ordonné hier d'attaquer l'Autorité palestinienne et la personne même qui avait mené les négociations de paix. Sharon a appelé à sa mort ou à son arrestation. Au cours d'un entretien hier, Arafat a déclaré que si Sharon voulait le tuer, il était prêt à mourir en martyr. Ainsi, Arafat lui-même se trouve acculé. Même lui est prêt à devenir un martyr.

Aujourd'hui, Sharon mène une politique de destruction et d'assassinats – une politique de destruction des villes, des villages et des camps de réfugiés palestiniens. C'est ce que nous voyons à la télévision et ce que nous lisons dans la presse. À ce jour, Sharon a tué 1300 Palestiniens innocents. C'est là un génocide contre le peuple palestinien.

Hier, Sharon a déclaré qu'Arafat était un ennemi. Qu'est-ce que cela veut dire en droit international? Cela signifie que c'est quelqu'un que l'on peut tuer. Le Conseil doit condamner ces actes, tout comme, par le passé, il a condamné ceux d'autres criminels de guerre dans d'autres pays. Les actes que Sharon a commis envoient un message très clair et sont un refus évident des résolutions historiques et éclairées adoptées par les dirigeants arabes au sommet de Beyrouth. Ces résolutions datent d'à peine un jour.

Je crois qu'il existe un lien direct entre ce qui s'est passé aujourd'hui, en ce Vendredi saint – ce « vendredi triste » – et les résolutions que le sommet arabe a adoptées et présentées au monde en vue de parvenir à une paix durable et globale sur la base de la légalité internationale et des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Ces résolutions ont suscité un important appui international, et voilà la réponse d'Israël à l'initiative arabe.

Nous devons désormais tenter de tirer les leçons de la véritable signification et des conséquences des massacres dont est victime le peuple palestinien et tenter de comprendre. Les Palestiniens sont attaqués par l'armée israélienne avec les chars les plus perfectionnés qui soient, et par l'armée de l'air et l'artillerie israéliennes, cette armée qui n'a pas hésité à tout détruire – hommes âgés, femmes, enfants, maisons, champs – afin d'oblitérer toute trace de vie.

Le terrorisme israélien commis contre le peuple palestinien est la forme de terrorisme la plus achevée que nous connaissions. Les Arabes dans leur ensemble condamnent le terrorisme. Ce niveau de terrorisme sans précédent est la forme la plus sanglante qui soit et, nous considérons comme notre principale tâche de demander au Conseil de lancer un appel pour une cessation immédiate de ces actes de barbarisme israéliens si nous voulons véritablement la paix dans la région.

La présence de blindés et de canons dans les villes et villages palestiniens ne se justifie absolument pas. En conséquence, il incombe au Conseil de donner à Israël l'ordre de se retirer immédiatement et sans condition de ces villes et villages palestiniens.

La seule garantie de paix au Moyen-Orient passe par le respect des droits légitimes du peuple palestinien. Ceux qui s'imaginent que la logique israélienne qui vise à réaliser la paix avant de garantir la sécurité est rationnelle et saine se trompent, car la paix n'amène pas la sécurité; le contraire est vrai. Lorsque la paix règne, tout le monde se sent en sécurité, mais la poursuite de l'occupation ne saurait en aucun cas entraîner la paix.

La délégation syrienne insiste sur la nécessité pour le Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités en vertu de la Charte et de saisir l'occasion qui se présente à l'heure actuelle pour agir, en se basant sur les résolutions et décisions historiques issues du Sommet arabe, afin de préserver ce qui reste de son prestige aux yeux des peuples du monde, et du peuple arabe en particulier.

Le moins que le Conseil puisse faire, c'est d'adopter une condamnation directe de la politique israélienne et de ses mesures répressives, et de demander à Israël de mettre immédiatement fin à cette politique, afin que la volonté internationale de mettre fin à l'occupation ainsi que les droits des Palestiniens soient respectés.

Il est clair que les résolutions qui ne font pas de différence entre l'agresseur et l'agressé, et qui tolèrent les actes de l'agresseur ou y trouvent des justifications, ne peuvent entraîner que davantage de dévastation et de souffrance. Tel est le message dont tous doivent se pénétrer. Il nous appartient de rappeler à Israël qu'il est nécessaire de respecter les préceptes du droit international humanitaire, en particulier les dispositions de la quatrième Convention de Genève, surtout aux vues de ces attaques qui ont été commises depuis hier à l'aube. Les blessés meurent dans les rues aujourd'hui, et on ne permet même pas aux ambulances de les transporter ou de les secourir.

Pour terminer, le Conseil doit montrer une volonté réelle et sincère de s'acquitter de son rôle et de sa responsabilité, notamment en ce qui concerne la fin de l'occupation israélienne des terres arabes, et notamment pour ce qui est de contraindre Israël à se retirer des terres palestiniennes et syriennes, ainsi que de la portion du territoire libanais qui demeure occupé depuis le 4 juin 1967.

Nous ne devons pas coopérer avec les politiques israéliennes qui sont contraires à la paix et destructives pour la paix.

Le Président *(parle en anglais)* : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Norvège.

Le processus de paix au Moyen-Orient connaît sa crise la plus grave jusqu'ici. La Norvège est extrêmement inquiète devant l'escalade importante de la violence survenue au cours des dernières semaines et des derniers jours. L'évolution actuelle de la situation menace tous les progrès réalisés depuis la signature de la Déclaration de principes en 1993.

La Norvège condamne vivement les attentats terroristes palestiniens. Rien ne peut justifier que l'on tue des civils innocents. Aucune société ne peut vivre avec des attentats suicide et des violences du niveau de celles que l'on connaît actuellement. L'Autorité palestinienne doit combattre vigoureusement le terrorisme et démanteler les réseaux terroristes. Seul un maximum d'efforts est acceptable à cet égard.

Le bombardement par Israël de villes et d'institutions palestiniennes, qui a entraîné la mort et la destruction, est inacceptable. La Norvège désapprouve fermement l'opération militaire en cours contre le quartier général du Président Arafat à Ramallah, et prie instamment Israël d'y mettre fin immédiatement. La Norvège ne voit pas comment ces attaques peuvent contribuer à renforcer la sécurité.

La Norvège est convaincue que les deux parties doivent maintenant adopter des mesures énergiques et immédiates pour mettre fin à l'escalade de la violence. Ces mesures comprennent les suivantes.

L'Autorité palestinienne doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour faire cesser les attentats terroristes. On ne saurait tolérer que ces attentats se poursuivent.

Les opérations militaires en cours contre le quartier général du Président Arafat à Ramallah doivent cesser.

Israël doit cesser d'attaquer l'infrastructure palestinienne, mettre fin à ses incursions dans la zone A et retirer ses forces armées.

Un dialogue politique sérieux doit reprendre immédiatement afin de mettre un terme au conflit au Moyen-Orient, et de créer un État palestinien viable à côté d'Israël, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux Accords d'Oslo.

Le plan Tenet et les recommandations du rapport Mitchell doivent être mis en oeuvre immédiatement et sans conditions.

L'assistance humanitaire et l'aide au développement fournies aux Palestiniens doivent être accrues pour tenir compte de la situation économique

et sociale de plus en plus difficile dans laquelle ils se trouvent.

La communauté internationale et le Conseil de sécurité doivent être unis dans leurs exigences concernant l'application de ces mesures.

Les dirigeants israéliens et palestiniens semblent aujourd'hui bloqués dans un affrontement sans stratégie de sortie. Cette situation est intenable. La responsabilité ultime de mettre fin aux hostilités incombe aux parties elles-mêmes. En même temps, le Conseil de sécurité doit aider les parties à atteindre cet objectif, en se fondant sur la résolution 1397 (2002) adoptée récemment par le Conseil. La Norvège est prête à apporter sa contribution à cet égard.

L'objectif du processus d'Oslo était de mettre fin à l'occupation et d'apporter la sécurité à Israël. Nous pouvons encore atteindre cet objectif, mais seulement si un processus politique est amorcé dès maintenant. À cet égard, la Norvège se félicite de l'initiative de paix du Prince héritier Abdallah.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Baali (Algérie) : Monsieur le Président, je voudrais commencer par vous dire tout le plaisir que j'éprouve à vous voir présider le Conseil de sécurité ainsi que ma satisfaction et celle, j'en suis convaincu, de tous les États membres pour la manière, à tous égards, digne d'éloges, avec laquelle vous avez su le faire jusqu'à présent.

Permettez-moi de dire aussi toute notre gratitude à l'Ambassadeur du Mexique qui a mérité les éloges de notre organisation, en conduisant le mois dernier avec un talent et une efficacité remarquables les travaux de ce Conseil.

Le lendemain même du Sommet de Beyrouth, à l'issue duquel les dirigeants arabes ont offert à Israël la reconnaissance et la sécurité en échange de son retrait des territoires arabes occupés en 1967, et de l'établissement de l'État palestinien, avec Al Qods pour capitale – geste hardi et majeur à tous égards – salué comme il se devait par la communauté internationale dans son ensemble, car de nature à restaurer de manière définitive la paix dans cette partie tourmentée du monde – Israël répond par le seul langage qu'il connaisse, et qu'il pratique depuis toujours, avec un total mépris de l'opinion internationale, celui de la violence aveugle, brutale, disproportionnée et débridée.

Au moment où ce Conseil tient une réunion urgente à la demande des États arabes et islamiques, des dizaines de chars et des milliers de soldats israéliens sillonnent la ville de Ramallah – aujourd'hui assiégée, quadrillée, coupée du monde, occupée – y semant la mort, la destruction et la désolation. Le siège même de l'Autorité palestinienne, jusque là à l'abri de la folie destructrice des forces israéliennes, est désormais en ruines : les chars y ont pénétré jusqu'au coeur de la résidence du Président Arafat, abattant nombre de ses collaborateurs, en blessant des dizaines d'autres, et en arrêtant un nombre indéterminé.

La vie du Président Arafat – chef incontestable du peuple palestinien, Président démocratiquement élu de l'Autorité palestinienne, interlocuteur incontournable dans toute négociation de paix – est désormais gravement menacée, sa liberté de circulation réduite à sa plus simple expression. Mais son prestige et son autorité morale au sein de son peuple, soudé autour de lui face à l'adversité, n'ont jamais été aussi grands. Alors même que ses bureaux sont en flammes, ses infrastructures détruites, ses forces de police laminées, ses moyens de communication réduits à néant, il est exigé de lui qu'il jugule la colère d'un peuple qui vit l'occupation, la répression et l'humiliation au quotidien, et qu'il maîtrise sa révolte légitime que la violence inouïe et sans cesse croissante de la répression nourrit sans cesse.

De fait, cette nouvelle agression israélienne a pour objectif de briser la dynamique de paix enclenchée par le Sommet de Beyrouth, sous le prétexte fallacieux de répondre à des actes générés par le sentiment exacerbé d'un peuple sous occupation depuis des générations, d'attenter à la crédibilité de l'Autorité palestinienne, de briser ses ressorts, et de la mettre dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations tout en continuant à lui demander avec insistance qu'elle prenne des mesures drastiques contre les actes isolés de violence qu'elle ne peut à l'évidence ni prévenir ni empêcher, compte tenu du peu de moyens dont elle dispose et de la situation de chaos, de confusion et de terreur qui prévaut dans les territoires palestiniens.

Cette politique de la terre brûlée suivie par Israël vise en définitive à discréditer et à disqualifier le concept même de l'État palestinien, viable et responsable – qui constitue la finalité du processus de paix et qui a été reconnu et consacré par votre Conseil. Le résultat de cette politique du pire est que le Moyen-Orient se trouve aujourd'hui plus qu'il ne l'a jamais été au bord d'une confrontation généralisée. Face à cette situation, il est impératif que la communauté internationale cesse de regarder en observateur passif le Moyen-Orient sombrer dans la violence, et assume avec courage et détermination ses responsabilités avant que cette région ne bascule dans une guerre totale aux conséquences dramatiques pour tous.

Il est à cet égard impérieux que le Conseil de sécurité eu égard aux responsabilités particulières qui lui incombent en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, s'implique directement en exigeant un arrêt immédiat de l'agression israélienne en cours; en demandant le retrait inconditionnel des forces de sécurité israéliennes de Ramallah et de toutes les localités palestiniennes occupées; en exigeant la levée immédiate des restrictions imposées au Président Arafat; en décidant des moyens d'assurer au peuple palestinien la protection qu'il est en droit d'attendre de la communauté internationale, notamment à travers le déploiement d'observateurs internationaux; en enjoignant à Israël de respecter les dispositions de la Quatrième Convention de Genève sur la protection des personnes civiles en temps de guerre, et en appelant à la mise en oeuvre totale et urgente les recommandations du rapport Mitchell et du plan Tenet.

Plus que jamais convaincue que la paix est un choix stratégique, et qu'il n'y a pas d'alternative au retour à la table de négociations, l'Algérie demeure fermement attachée à un règlement pacifique, juste, durable, et global, tel que formellement proposé par le dernier Sommet arabe tenu à Beyrouth : un règlement fondé en somme sur la légalité internationale incarnée par les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et sur le respect par Israël des engagements contractés dans le cadre du processus de paix, en particulier le principe de la terre contre la paix, agréé à Madrid et qui permet l'établissement d'un État palestinien avec Al Qods pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Barg (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Nous sommes très heureux, Monsieur, de vous voir présider cette importante séance d'urgence du Conseil de sécurité. Nous espérons qu'elle sera à la mesure des attentes et de la gravité des événements qui ont exigé sa convocation. J'aimerais adresser mes félicitations à la délégation amie du Mexique pour la compétence avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Le monde suit avec beaucoup d'inquiétude les événements qui se déroulent en Palestine depuis l'aube aujourd'hui, notamment dans la ville de Ramallah, qui a été complètement investie par les forces israéliennes, y compris le quartier général de l'Autorité palestinienne.

Alors que le Sommet arabe venait de réaffirmer que la paix demeure l'option stratégique choisie par les peuples arabes, la riposte d'Israël a été la suivante : une attaque terroriste sioniste menée par un blindé et un bulldozer contre les villes et les villages palestiniens et contre le quartier général de l'Autorité palestinienne. Cette attaque ne constitue pas seulement une agression contre le peuple palestinien ou M. Arafat lui-même; c'est aussi une attaque contre les succès et les réalisations du Sommet arabe de Beyrouth. Tout ce qui reste c'est le choix stratégique d'Israël, à savoir la guerre. Ceci reflète la nature sioniste raciste de cette entité, qui est basée sur la destruction et la déportation.

Les attaques directes perpétrées aujourd'hui contre le Président Arafat, ainsi que le déploiement de blindés dans son quartier général et le nombre élevé de morts et de blessés relevé parmi ses aides et ses gardes montrent que la politique de M. Sharon demeure fondée sur l'agression et que M. Sharon ne fait aucun cas de tous les appels que tous les pays du monde lui ont lancés. C'est une politique qui tourne le dos au droit international. La Jamahiriya arabe libyenne condamne fermement cette attaque sioniste criminelle, qui entraînera de nouvelles effusions de sang et provoquera la mort de davantage d'innocents.

C'est un exemple patent du terrorisme d'État perpétré par l'entité sioniste contre le peuple palestinien sans défense. La Jamahiriya arabe libyenne réaffirme que le Conseil de sécurité, la communauté internationale et les peuples du monde doivent vigoureusement condamner le danger qui menace actuellement notre région dans son ensemble. C'est l'entité sioniste qui porte la responsabilité de ce

comportement criminel, ainsi que toutes les puissances qui lui donnent les moyens de pratiquer sa politique de mort et de destruction. Ces actes barbares révèlent un mépris flagrant de toutes les normes humanitaires, et la Jamahiriya arabe libyenne demande au Conseil de sécurité d'être à la hauteur de ses responsabilités en déclarant que la question palestinienne est avant tout liée à l'occupation et que cette occupation doit cesser. Toute autre décision sera vouée à l'échec, comme ce fut le cas pour tous les autres accords et arrangements, d'Oslo à Camp David.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Égypte. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : Mon pays, l'Égypte, ressent une grande colère aujourd'hui face au comportement arbitraire du Gouvernement israélien. Si tant est que ce comportement ait une signification quelconque, il est l'illustration de l'incapacité de ce gouvernement à appréhender la réalité et révèle que sa propension à adopter des pratiques qui ont été rejetées par la communauté internationale ne peut qu'intensifier la violence et les confrontations et accroître les morts d'innocents palestiniens et israéliens. Les opérations militaires lancées aujourd'hui par l'armée israélienne contre les territoires palestiniens, et son occupation du quartier général du Président palestinien à Ramallah – qui est la capitale palestinienne temporaire jusqu'à son transfert à Jérusalem-Est – illustrent l'étroitesse de vues des dirigeants israéliens et leur incapacité à appréhender une situation pourtant causée par leurs propres actions et comportement.

Le vrai problème, qu'Israël tente d'ailleurs d'éviter, est que la situation dans laquelle se trouve le peuple palestinien et sa direction légitime est celle d'un peuple qui refuse l'occupation continue de ses territoires, de ses villes et villages, par des forces armées et la perception du Gouvernement israélien qui pense qu'il peut briser l'échine de la résistance nationale populaire d'un peuple héroïque contre une occupation par le recours aveugle à la force armée brute. L'occupation par Israël et ses colons a lieu depuis le 5 juin 1967. La résistance héroïque et la détermination du peuple palestinien contre l'occupation étrangère viendront à bout des attentats d'Israël et de son recours aveugle à la force armée pour terroriser et humilier le peuple palestinien et ses dirigeants.

Le problème découle de l'occupation, et de l'occupation seulement. Cette occupation est la cause de toutes les souffrances endurées par les peuples palestinien et israélien. Comme je l'ai déjà dit clairement, l'Égypte condamne tout acte de violence qui entraîne la mort de civils dans les villes israéliennes. Mais nous condamnons également vigoureusement toutes ces opérations violentes, le recours aveugle à la force et l'arrogance qui consiste à utiliser la force contre le peuple palestinien et sa direction légitime.

L'Égypte exige que le Conseil de sécurité assume ses responsabilités en vertu de la Charte et envoie un message sans ambiguïté contenant une vision ayant les éléments suivants.

Premièrement, le Conseil doit lancer un appel à Israël afin qu'il s'abstienne de toutes attaques contre la direction palestinienne représentée par le Président Arafat et ses collaborateurs.

Deuxièmement, le Conseil doit exiger d'Israël qu'il se retire immédiatement de toutes les villes et territoires qu'il occupe et qu'il mette un terme à toutes ses mesures récentes.

Troisièmement, le Conseil doit demander aux deux parties de s'engager à appliquer de manière urgente le plan Tenet et les recommandations du rapport Mitchell et de réagir à tous les efforts déployés par les parties intéressées, notamment ceux du Secrétaire général, de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, des États-Unis entre autres – en vue de contrôler les actes de violence, de mettre un terme aux affrontements armés et de s'engager dans un processus de négociations qui déboucherait sur un règlement. À cet égard, nous ne saurions accepter une répétition du scénario antérieur, c'est-à-dire perdre du temps et manoeuvrer de la même manière que les 10 années qui se sont écoulées depuis la Conférence de Madrid.

Hier encore, les nations arabes ont présenté une vision intégrée et globale de ce que serait un règlement juste et définitif du conflit arabo-israélien, y compris la question palestinienne, qui est l'essence et la cause du conflit. Malheureusement, la réponse d'Israël a été celle d'une puissance arrogante. Et encore une fois, je voudrais rappeler la conviction de mon pays quant au fait que les opérations armées actuelles n'apporteront pas à Israël et à son peuple la sécurité qu'ils appellent de leurs voeux. Elles ne feront que compliquer

davantage les choses et ouvrir la voie à des violences réciproques et à une perte de sécurité pour les deux parties.

L'objectif vers lequel doivent tendre toutes les parties doit être la cessation de l'occupation israélienne et la création d'un État palestinien ayant pour capitale Jérusalem-Est, avec une sécurité égale pour les deux parties. Enfin, il faut qu'il y ait des relations de bon voisinage entre les deux pays à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. C'est exactement ce que proposait la résolution 1397 (2002), et nous en appuyons tous ses éléments.

Malgré cela, nous réaffirmons que tant que l'occupation durera, tant qu'il y aura le désir de continuer l'activité de colonisation et de se reposer sur des politiques de force et de violence, cette triste situation continuera à représenter une épée de Damoclès pendant au-dessus de toute la région. Cela continuera jusqu'à ce qu'Israël parvienne au même résultat que celui constaté par toutes les forces d'occupation au cours de l'histoire : la domination n'apportera pas la sécurité à l'occupant, à ses citoyens, ni aux enfants du peuple palestinien sans défense.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant sur ma liste est le représentant du Qatar. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord, au nom de la délégation du Qatar, Président du neuvième Sommet islamique de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), vous exprimer nos sincères remerciements pour votre prompte réponse à la demande de mon gouvernement de convoquer cette importante séance, afin d'examiner l'évolution tragique et grave de la situation dans les territoires palestiniens.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à une des étapes les plus critiques du processus de paix au Moyen-Orient. L'agression militaire israélienne contre le peuple palestinien, la prise du Président de l'Autorité palestinienne pour cible, et la violation du caractère sacré de son quartier général, son bombardement, sa destruction et son occupation, et la violation du caractère sacré de la mosquée Al Aqsa à Jérusalem constituent des violations flagrantes de toutes les normes et de tous les instruments internationaux, qui pourraient conduire à des répercussions graves pour la paix et la sécurité internationales. À cet égard, Monsieur le Président, je voudrais tenir votre Conseil pour pleinement responsable de la situation dans la région.

Depuis la visite de mauvais augure de M. Sharon à la mosquée Al Aqsa, nous avons cherché par tous les moyens pacifiques possibles par le biais du Conseil à mettre fin à ces violations afin de préserver la sécurité dans la région. Nous avons mis en garde contre les répercussions de ces actions. Cela a été en fait réaffirmé par la Commission ministérielle du neuvième Sommet islamique au Conseil de sécurité, le 27 novembre 2000.

Lorsque l'on fait deux poids, deux mesures dans le cas d'Israël, cela revient à donner à ce gouvernement le feu vert de faire ce qu'il désire. Nous ne remettons pas en cause des intentions, mais l'unité du Conseil ne devrait pas être maintenue aux dépens du sang du peuple palestinien et de son Président, M. Arafat.

Le Gouvernement israélien se trompe s'il pense que la terreur d'État contre le peuple palestinien garantira sa sécurité. Ce type de logique est contraire à la volonté d'établir la sécurité ainsi qu'une paix globale et durable, comme cela a été exprimé par tous les pays arabes dans le document final du Sommet arabe, publié à Beyrouth il y a deux jours en réponse à l'initiative de S. A. R. le Prince héritier Abdallah ibn Adbul-Aziz Al Saud. Cette initiative a été accueillie positivement, et elle a été appuyée par plusieurs pays à travers le monde. Elle a aussi été considérée par le Secrétaire général, dans sa déclaration devant ce Conseil, comme une étape historique vers un règlement pacifique du conflit au Moyen-Orient.

Voilà comment Israël réagit aux bonnes intentions du Sommet arabe. Cette attaque brutale va à l'encontre de la légitimité internationale – la légitimité qui a été affirmée par ce Conseil dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Cette légitimité devrait apporter la paix à Israël – une sécurité que les généraux au sein du Gouvernement israélien n'ont pas été capables de réaliser depuis plus de 50 ans. À cet égard, nous souhaiterions inviter les sages au sein du peuple israélien à user de raison et de logique afin d'épargner à la région plus d'effusions de sang des deux côtés. La violence ne peut générer que la contre-violence.

Le Conseil de sécurité est invité à adopter des résolutions efficaces qui préserveront la sécurité internationale, puisque la région dans laquelle nous vivons est extrêmement importante pour tous les États.

Ce fait est connu de tous. Toute rupture de la sécurité dans la région aurait pour conséquence d'affecter la sécurité du monde entier. En conséquence, au nom de la délégation qatarienne, Président de la neuvième Conférence islamique de l'OIC, je voudrais appeler le Conseil de sécurité à prendre les mesures nécessaires pour garantir ce qui suit : tout d'abord, le retrait immédiat de toutes les forces israéliennes des territoires sous la juridiction de l'Autorité palestinienne; deuxièmement, le retour sans conditions à la table des négociations et la mise en oeuvre immédiate de tous les accords conclus antérieurement, en vue de mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés; et la création d'un État palestinien indépendant avec pour capitale Jérusalem-Est.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Djibouti. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Olhaye (Djibouti) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué cette séance d'urgence du Conseil. Je me félicite également de la déclaration opportune et pertinente faite par le Secrétaire général. Nous la trouvons franche et visionnaire. Nous saluons son courage et les efforts inlassables qu'il déploie pour réaliser la paix et la stabilité dans cette région troublée.

Avant que la conférence historique de la Ligue arabe n'ait terminé ses travaux, les tanks israéliens étaient déjà à la porte du complexe du Président Arafat. L'ironie veut que, au même moment, M. Arafat déclarait un cessez-le-feu immédiat et inconditionnel. Il était soumis à une pression intense de faire cette déclaration, et il l'a faite. Mais qu'a-t-il reçu en retour? Nous savons tous maintenant ce qui s'est passé entre-temps, et il n'y a pas la moindre cause d'optimisme dans l'état actuel des choses.

Personne n'excuse la violence, et nous avons constamment condamné les attaques contre les populations civiles, qu'elles soient israéliennes ou palestiniennes.

Mais ce qui est inacceptable est de ne faire porter la responsabilité que sur M. Arafat pour toutes les actions des Palestiniens, qui se révoltent contre une agression sans limite, de graves injustices et une brutalité impitoyable subies au cours des trois décennies et demie d'occupation.

Les Palestiniens sont militairement désavantagés, et tout ce qu'ils ont pu réaliser au cours de la dernière décennie en matière d'infrastructures de sécurité a été délibérément ciblé et détruit par les forces aériennes et les chars israéliens. Mais l'on exige de ce dirigeant humilié et en difficulté, et complètement assiégé, qu'il fasse la paix et contrôle son peuple en colère et frustré en vue d'obéir aux diktats d'Israël, la puissance occupante. Où sont les carottes? Trente-sept années se sont écoulées depuis le début de l'occupation, et l'on demande aux Palestiniens de continuer d'être patients et de ne pas réagir, sinon, ils devront faire face à des mesures vigoureuses et sans merci. C'est là le terrible dilemme devant lequel les Palestiniens se trouvent aujourd'hui.

Le Gouvernement de M. Sharon s'est lancé dans ce qu'il appelle des « actions de grande envergure » contre les Palestiniens sur tout leur territoire. Il s'agit d'une déclaration de guerre lancée contre un peuple sous occupation qui a perdu depuis longtemps tout espoir, en l'absence d'une stratégie crédible ou d'une orientation pour la paix. En niant les Accords de paix d'Oslo, qui ont créé le seul espoir réel en vue de compromis indispensables en vue de la paix au Moyen-Orient, M. Sharon semble décidé à enterrer pour de bon les aspirations palestiniennes, en imposant ses conditions.

L'on peut s'interroger sur le sens des mots exprimés par Israël, à savoir qu'il a décidé d'isoler complètement Yasser Arafat et n'a nullement l'intention de lui porter atteinte physiquement. Ce que nous constatons est l'inverse de ces propos : la bataille fait rage en ce moment même dans le complexe de M. Arafat, symbole de l'État palestinien, avec la démolition et l'occupation de ses bâtiments, et un nombre indéterminé de victimes et de prisonniers ainsi que l'isolement de M. Arafat dans un coin du complexe. Cela est inquiétant, injustifié, illégal et en violation totale de toutes les normes et conduites civilisées. Après tout, les installations et infrastructures de l'Autorité, notamment son siège principal, sont supposées être inviolables et à l'abri de toute infraction ou incursion.

Nous demandons à Israël de respecter les normes internationales, de ne pas porter atteinte à M. Arafat, d'éviter toute autre agression et de se retirer sans délai du siège de l'Autorité.

Le Conseil est invité a agir rapidement pour parvenir à un cessez-le-feu entre ces deux peuples, conformément à l'obligation solennelle que lui confère la Charte, celle de maintenir la paix et la sécurité internationales. Ne rien faire dans une telle situation signifie renoncer à sa responsabilité principale au titre de la Charte.

Israël a décidé de remplacer l'offre de paix, de reconnaissance, de sécurité et de relations normales par l'arrogance, le rejet, la force et des mesures vaines. Nous demandons à Israël de considérer les mérites du rapport Mitchell et du plan Tenet, des efforts inlassables du Secrétaire général et l'avis de ce Conseil. Il est inconcevable que la communauté internationale reste inactive alors que ce théâtre de l'absurde continue de se produire sous nos propres yeux.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Arias (Espagne) (*parle en espagnol*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie et la Roumanie – et le pays associé – la Turquie – s'alignent sur cette déclaration.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par la grave crise du Moyen-Orient. Dans la Déclaration de Barcelone du 16 mars, l'Union avait réitéré son appel aux deux parties pour qu'elles prennent des mesures effectives et immédiates en vue de faire cesser l'effusion de sang. Il n'y a pas de solution militaire au conflit. Nous l'avons dit à Barcelone et nous le redisons aujourd'hui. La paix et la sécurité ne peuvent se réaliser que par la négociation. Pour trouver une solution à la présente situation, il est fondamental de traiter des aspects sécuritaires, politiques et économiques en tant qu'éléments inséparables et interdépendants d'un même processus.

Au vu des événements qui ont lieu dans les territoires palestiniens, l'Union européenne a publié aujourd'hui une déclaration condamnant dans les termes les plus fermes l'attentat terroriste, perpétré ce matin à Jérusalem, réitérant sa demande à l'Autorité palestinienne et à son Président, M. Arafat, de prendre toutes les mesures possibles pour arrêter la spirale de la violence et faire en sorte que les commanditaires et auteurs de ces attentats terroristes ne restent pas impunis.

L'Union européenne a par ailleurs catégoriquement condamné l'attaque terroriste brutale de mercredi dernier à Netanya. Mais la lutte légitime d'Israël contre le terrorisme et sa réaction face à ces attaques brutales doivent être compatibles avec une capacité d'agir effective de l'Autorité palestinienne et de son Président, représentants légitimes du peuple palestinien.

L'Union européenne appelle donc instamment à l'arrêt des attaques contre le siège de l'Autorité palestinienne à Ramallah et demande le retrait immédiat des Forces de défense israéliennes de cette ville.

L'Union européenne réitère la nécessité d'une application immédiate d'un cessez-le-feu qui tienne compte des conditions déjà envisagées dans le plan Tenet et celles exprimées par l'Envoyé spécial des États-Unis, M. Zinni, et qui devraient constituer le fondement d'un accord rapide entre les parties.

La résolution adoptée par de la Ligue arabe à Beyrouth constitue une base solide pour des progrès en vue d'une perspective politique contribuant à une paix juste et globale dans la région et à l'établissement de relations normales entre Israël et le monde arabe, garantissant la sécurité de tous les pays concernés et leur assurant un avenir stable et prospère. Une réelle perspective politique doit être réactivée, et des mesures politiques et de sécurité doivent être adoptées de façon parallèle afin de se renforcer mutuellement.

À cet égard, l'Union européenne s'est vivement félicitée de la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité, qui reflète la détermination de la communauté internationale. Cette résolution doit être mise en oeuvre d'urgence – notamment pour ce qui est de l'exigence de cessation immédiate de tous les actes de violence, y compris tous les actes de terreur, et toutes provocations, incitations et destructions, et de la demande faite aux dirigeants de Palestine et d'Israël afin qu'ils coopèrent à la mise en oeuvre du plan de travail Tenet et des recommandations du rapport Mitchell visant la reprise des négociations en vue d'un règlement politique.

Les attentats terroristes aveugles d'aujourd'hui et des jours et semaines passés ont provoqué la mort de civils innocents et doivent être condamnés. En tant

qu'autorité légitime, l'Autorité palestinienne a la responsabilité de lutter contre le terrorisme par tous les moyens légitimes à sa disposition. Elle doit faire tout son possible pour mettre fin au terrorisme, démanteler tous les réseaux terroristes, notamment le Hamas et le Jihad islamique, et arrêter et juger les auteurs des attentats terroristes. Par conséquent, sa capacité de le faire ne doit pas être affaiblie.

Israël, indépendamment de son droit de lutter contre le terrorisme, doit immédiatement retirer ses forces militaires des zones situées sous contrôle de l'Autorité palestinienne, cesser les exécutions extrajudiciaires, lever le bouclage des territoires et les restrictions de tous types, geler les activités de peuplement et respecter le droit international. Les deux parties doivent respecter les normes internationales humanitaires. Rien ne saurait justifier le recours excessif à la force. Les attaques dirigées contre les institutions médicales et humanitaires ou leur personnel sont absolument inadmissibles. Il convient de permettre à toutes ces institutions de s'acquitter intégralement de leurs fonctions.

La résolution 1397 (2002) affirme également la vision d'une région dans laquelle deux États, Israël et la Palestine, puissent vivre ensemble à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. L'Union européenne partage pleinement cette vision et son double objectif : la création d'un État de Palestine démocratique, viable et indépendant qui mette fin à l'occupation de 1967, et le droit d'Israël de vivre à l'intérieur de frontières sûres garanties par l'engagement de la communauté internationale, et en particulier des pays arabes.

L'Union européenne est déterminée à jouer son rôle, de concert avec les parties, les pays de la région, les États-Unis, l'Organisation des Nations Unies et la Russie, pour trouver une solution durable, juste et globale au conflit, une solution fondée sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) et sur les principes de la Conférence de Madrid, d'Oslo, et des Accords qui en sont issus.

Nous restons particulièrement convaincus de ce qu'un dispositif de surveillance par une tierce partie permettrait d'aider les deux parties à poursuivre leurs efforts et nous les invitons à étudier les propositions relative à l'envoi d'observateurs. L'Union européenne et ses États membres sont prêts à participer à ce dispositif.

L'Union européenne salue et encourage ceux qui, du côté d'Israël comme de la société palestinienne, continuent de travailler inlassablement pour la paix et elle appuie les contacts directs et le dialogue en cours entre les parties.

Poursuivant cet effort, l'Union européenne apportera une contribution substantielle à la consolidation de la paix dans la région, dans le but d'améliorer les conditions de vie du peuple palestinien, de consolider et d'appuyer l'Autorité palestinienne, de renforcer la base économique du futur État de Palestine et de promouvoir le développement et l'intégration économique régionale. À cet égard, l'Union reste prête à contribuer à la reconstruction de l'économie palestinienne, qui fait partie intégrante du développement régional.

Pour terminer, l'Union européenne est convaincue de ce que, pour pouvoir être durable, la paix au Moyen-Orient doit être une paix globale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Jordanie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Au nom du Groupe arabe, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de la sollicitude et de la promptitude avec lesquelles vous avez répondu à cette demande de séance d'urgence sur la situation critique au Moyen-Orient. Nous souhaitons également la bienvenue au Secrétaire général.

Comme les membres le savent, le Sommet arabe de Beyrouth a récemment adopté une nouvelle initiative arabe fondée sur des propositions précises de S.A.R. le Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite. Cette initiative historique illustre la disposition de la Ligue des États arabes et de tous ses membres de reconnaître l'État d'Israël et d'établir avec lui des relations normales en échange d'un retrait complet des territoires arabes occupés; de la mise en place d'un État palestinien indépendant, avec pour capitale Jérusalem-Est; et de la reconnaissance des droits de tous les civils palestiniens en vertu du droit international. Nous sommes convaincus de l'importance capitale de cette décision, qui représente une occasion unique et historique de résoudre le problème palestinien et de mettre fin au conflit arabo-israélien de façon juste et globale.

Cependant, l'agression israélienne contre le peuple palestinien et ses dirigeants se poursuit, particulièrement à Ramallah. Nous condamnons vigoureusement les récents actes d'Israël à l'encontre du Président palestinien Yasser Arafat, actes que nous considérons comme une menace sérieuse à la sécurité de toute la région, et qui pourraient provoquer une dégradation totale de la situation et de nouvelles et importantes pertes humaines. Il est clair que cette agression, et toutes les autres agressions – telles que la politique d'assassinats, la destruction des institutions nationales, des maisons et de l'infrastructure, les détentions collectives, le blocus sécuritaire et économique de villes et de villages de Palestine et l'exécution d'innombrables civils palestiniens innocents – n'apporteront pas la sécurité à Israël. En outre, tous ces actes représentent des violations flagrantes des accords signés entre les deux parties ainsi que des normes du droit international humanitaire et des autres normes et instruments internationaux. Nous condamnons ces actes inadmissibles et injustifiés. Nous condamnons également le ciblage et l'exécution de civils des deux côtés.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité en vertu de la Charte des Nations Unies en demandant à Israël de se retirer immédiatement et totalement de tous les territoires qu'il a réoccupés et d'honorer ses engagements au titre de la Quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre.

Nous invitons également cet organe à exiger qu'Israël applique les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), en vue de mettre un terme à son occupation de tous les territoires arabes occupés et de permettre au peuple palestinien de créer son propre État sur son territoire national, avec Jérusalem pour capitale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Iraq. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Al-Kadhe (Iraq) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation iraquienne, j'aimerais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette réunion d'urgence du Conseil de sécurité. Cette séance se tient dans une conjoncture internationale extrêmement difficile, en raison de l'agression sioniste commise contre le peuple palestinien et son commandement historique.

Une fois de plus, l'entité sioniste nous montre son vrai visage : entité raciste, terroriste, à caractère intrinsèquement nazi. Elle incarne, de par ses agissements et son comportement, la notion même de terrorisme d'État. Elle continue de perpétrer des actes qui bafouent les règles les plus élémentaires du droit international et les droits de l'homme, et poursuit sans relâche ses actes d'agression criminelle contre les civils vivant dans les territoires palestiniens occupés, lançant, de manière éhontée, comme à son habitude, ses chars, ses avions et ses missiles contre le peuple palestinien héroïque, dont le corps est le seul bouclier pour défendre son honneur et l'intégrité de son territoire.

La politique de l'entité sioniste, qui vise à démoraliser le peuple palestinien et à détruire le symbole même de la révolution palestinienne, le Président Yasser Arafat, cherche en fait à réaliser des ambitions territoriales et expansionnistes au détriment du peuple palestinien.

Le Conseil de sécurité est de nouveau mis à l'épreuve pour ce qui est de ses responsabilités consistant à maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que de sa mission qui est de représenter les États du monde dans la réalisation de cet objectif.

Hélas, nous avons perdu l'espoir car nous savons que le Conseil est dominé par l'État qui parraine l'entité sioniste et qui continuera à jouer de ses privilèges au sein du Conseil de sécurité, afin de bloquer l'adoption de toute résolution par cet organe ou qui, à tout le moins, incitera à l'adoption de résolutions faibles, injustes et guère dissuasives, par rapport à l'entité sioniste.

Cette entité continue de bafouer les résolutions du Conseil de sécurité. Voilà pourquoi la faiblesse démontrée par le Conseil par rapport à cette entité a permis à cette dernière de continuer à enfreindre la Charte et l'ensemble du droit international.

Les crimes contre l'humanité et les actes de guerre perpétrés aujourd'hui par l'entité sioniste contre le peuple palestinien constituent une nouvelle épreuve pour la communauté internationale quant à sa capacité de mettre fin aux crimes inhumains et abjects commis par cette entité. Par conséquent, nous lançons un appel

au Conseil de sécurité, à la communauté internationale et à tous les peuples épris de liberté dans le monde, afin qu'ils condamnent énergiquement ces agissements et recourent à toutes les mesures qui sont à leur disposition afin de contraindre cette entité à respecter le *jus cogens* international et à faire en sorte qu'elle se retire immédiatement des villes et des territoires palestiniens occupés.

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de Cuba, de l'Inde et de l'Arabie saoudite des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Requeijo Gual (Cuba), M. Gopinathan (Inde) et M. Shobokshi (Arabie saoudite) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la République islamique d'Iran. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Nejad Hosseinian (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) *:* Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance tout à fait opportune sur une question importante qui est au centre de l'attention de l'ensemble de la communauté internationale. Je remercie également M. Kofi Annan des efforts sincères qu'il déploie depuis plusieurs mois pour remédier à cette situation.

Ce matin, l'armée d'occupation israélienne a entamé une nouvelle opération militaire de grande envergure avec des troupes de l'armée de terre, des hélicoptères Apache, des chars, des véhicules blindés, etc., contre des zones civiles palestiniennes et le quartier général de M. Arafat, faisant un grand nombre de victimes et causant des dégâts matériels considérables. Au début du mois, l'armée israélienne avait lancé une autre opération d'envergure qui a duré plusieurs jours et qui s'est soldée par la mort de plus de 200 civils innocents.

Ces opérations militaires constituent une forme de représailles collectives contre des civils. Elles augmentent le nombre des victimes civiles et rendent la vie encore plus difficile et plus précaire pour les Palestiniens déjà soumis au bombardement de zones civiles, à des assassinats, à des démolitions et à des humiliations quotidiennes, ainsi qu'à de graves difficultés physiques et économiques.

Dans ce contexte, et alors que la communauté internationale condamne la dernière invasion massive de zones palestiniennes, il est troublant de constater que certains continent de s'aligner sur les agresseurs, les oppresseurs et les forces d'occupation.

Le rejet par les porte-parole israéliens de la dernière initiative de paix faite par les États arabes, montre clairement une fois de plus que la paix n'est pas à l'ordre du jour d'Israël. Il ne doit faire aucun doute qu'en lançant une invasion de grande envergure de zones civiles un jour seulement après le Sommet arabe, les Israéliens voulaient signifier sans équivoque leur opposition à tout effort sérieux de paix. Il n'était même pas nécessaire d'écouter leurs porte-parole pour savoir qu'ils étaient fondamentalement opposés à tout règlement pacifique. Leurs activités continues de peuplement depuis 1993, notamment la construction de 34 nouvelles colonies de peuplement en Cisjordanie et à Gaza au cours de l'année dernière seulement, sont éloquentes. Et le soulèvement actuel des Palestiniens tient à leur déception face aux pourparlers de paix qui n'ont rien apporté, tout simplement parce que les Israéliens n'avaient absolument pas l'intention de céder quoi que ce soit aux Palestiniens.

Il est indéniable que l'occupation est à l'origine de tous les troubles et de l'instabilité dans la région et que le régime israélien ne peut pas continuer à occuper les terres arabes, qu'elles soient palestiniennes, syriennes ou libanaises, d'un côté, tout en espérant par ailleurs garantir sa sécurité en recourant à la répression et à l'agression. Tant que la maladie qui cause la douleur n'est pas effectivement et dûment soignée, cette douleur perdurera.

Après tant de destructions et la perte de tant de vies précieuses, la question urgente que doit désormais aborder la communauté internationale est de savoir si les Palestiniens ont le droit de légitime défense. Et alors que jusqu'à présent, pour des raisons évidentes, le Conseil de sécurité n'a pris aucune mesure pour protéger les Palestiniens sans défense contre le

terrorisme d'État israélien et contre une armée israélienne armée jusqu'aux dents, la question est de savoir comment et par quels moyens ils doivent se défendre eux-mêmes.

L'opinion publique internationale est indignée par les terribles opérations militaires continues menées par les soldats israéliens contre les Palestiniens. En outre, les actes d'Israël ont déjà mis la région du Moyen-Orient au bord d'une guerre totale et de la catastrophe, et il est vraiment à craindre que les flammes de la guerre ne se propagent à l'ensemble de la région. C'est pourquoi il ne doit y faire aucun doute que la communauté internationale attend du Conseil de sécurité qu'il soit véritablement à la hauteur de ses responsabilités en vertu de la Charte, qu'il s'attaque de façon efficace aux causes profondes du conflit et qu'il applique aux crimes commis par le régime israélien le traitement approprié.

Le Président *(parle en anglais)* : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Pakistan. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Ahmad (Pakistan) *(parle en anglais)* : Nous nous réunissons aujourd'hui, affligés et attristés par ce qui se passe en Palestine. Il y a trois semaines seulement, le Conseil de sécurité, agissant avec courage et sagesse, a réaffirmé sa vision d'une paix durable au Moyen-Orient. Cette vision, hélas, a été troublée par les événements des dernières 24 heures, preuve de la fragilité et de la précarité actuelles de la situation dans la région.

Hier encore, les pays arabes, ensemble, ont lancé au monde entier un appel en faveur de la paix au Moyen-Orient, une paix juste et digne, et lui a fourni la meilleure occasion de s'éloigner de la violence et de la destruction et de trouver une solution à ce tragique bourbier. La Déclaration de Beyrouth de la Ligue arabe a été un message d'espoir, de sincérité et de réconciliation. Aujourd'hui nous voyons que la réponse prend la forme d'actes d'intransigeance et de belligérance. Les vestiges des espoirs de paix gisent sous les traces des chars.

Sous la fumée de Ramallah, c'est la paix qui est assiégée. Nous y assistons tous à travers les écrans de télévision. Les principaux titres déclarent : « Arafat acculé ». Le fait est que c'est la paix et la communauté internationale qui sont acculées. Le quartier général du dirigeant élu du peuple est systématiquement démoli et soumis à la violence et au massacre. Est-ce là la réponse que mérite la Déclaration de Beyrouth? L'esprit d'engagement et de sincérité manifesté à Beyrouth a désormais été repoussé par l'anarchie des tirs nourris.

La question palestinienne ne se limite pas à Ramallah. Les récents incidents survenus dans la région sont alarmants et la perte de vies innocentes choquante, mais ils sont le résultat d'un sentiment d'injustice et de désespoir. Après tout, nous devons nous poser les questions suivantes : pourquoi des lycéennes promises à un brillant avenir choisissent-elles de commettre ces actes de désespoir et de sacrifier leur vie? Pourquoi les Palestiniens se suicident-ils, l'un après l'autre? Pourquoi ne faisons-nous pas l'effort d'écouter leurs cris de colère et d'angoisse? Pourquoi d'autres innocents perdent-ils aussi la vie?

La perte de vies innocentes de part et d'autre, c'est une perte d'humanité. Sommes-nous tellement pris dans l'horreur de ces actes de désespoir que nous oublions leurs causes sous-jacentes? Sommes-nous si aveuglés que nous ne voyons pas les raisons évidentes de ce qui se passe? Cette question appelle non seulement à une réflexion approfondie mais à une introspection générale et à des mesures urgentes. Le Conseil doit agir aujourd'hui même; s'il ne le fait pour sa propre crédibilité, il doit le faire au moins pour empêcher la crise actuelle de se transformer en un conflit ou en une guerre de grande envergure.

Il y a trois semaines, le Secrétaire général a déclaré, à juste titre, que – et ce sont-là ses mots – « nous nous rapprochons réellement du bord du gouffre ». Aujourd'hui, nous sommes effectivement au bord du gouffre. Si rien n'est fait de toute urgence pour inverser la tendance, les conséquences seront inimaginables.

Il est malheureux que la détérioration actuelle de la situation ait lieu au cours même du mois où de nouvelles initiatives courageuses ont été lancées et où les espoirs de paix ont été ravivés. La déclaration de Beyrouth d'hier arrive deux semaines seulement après l'adoption de la résolution historique 1397 (2002) du Conseil de sécurité, dans laquelle était entérinée la vision d'un État palestinien vivant côte à côte avec Israël à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. Dans cette résolution, le Conseil exigeait la cessation immédiate de tous les actes de violence dans la région et la reprise du processus de paix.

Dans la résolution 1397 (2002), le Conseil se félicitait également des récentes initiatives de paix, y compris celle du Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite. Cela s'ajoute aux efforts déployés par le Secrétaire général lui-même pour inciter les parties, et en fait la communauté internationale, à emprunter la voie de la paix. Il a agi en tant que la conscience de cette organisation mondiale, voire celle du monde. Il est regrettable que de telles initiatives courageuses et originales en faveur de la paix aient été étouffées par le bruit des blindés.

Depuis deux ans, est apparue la nécessité urgente de reprendre les négociations. Cette nécessité ne pourrait pas être plus urgente maintenant, surtout à la lumière de la spirale et de l'escalade de la violence qui ont causé la mort de centaines de personnes innocentes. Le processus de paix ayant quitté les rails et la violence étant devenue incontrôlable, jamais dans l'histoire de la crise palestinienne la situation n'a été si alarmante et la nécessité d'y répondre si cruciale.

Nous débattons dans cette salle de la question de Palestine depuis plus d'un demi-siècle. Il s'agit de l'un des deux différends non encore résolus – l'autre étant la question du Cachemire – concernant le destin de peuples et leur droit inaliénable à l'autodétermination, qui ont des conséquences graves pour la paix et la sécurité mondiales, et qui sont à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis toutes ces années.

Dans les deux cas, il y a des résolutions du Conseil de sécurité qui prévoient un cadre pour leur mise en oeuvre mais, malheureusement, ces résolutions demeurent lettre morte et ne sont pas appliquées. Si, dans le cas du Cachemire, ces résolutions non appliquées ont été adoptées il y a des décennies, la résolution 1397 (2002) a été adoptée il y a à peine trois semaines, et nous n'avons pas avancé du tout vers sa mise en oeuvre.

Si ces résolutions demeurent non appliquées, la paix aussi bien au Cachemire qu'en Palestine demeurera hors de portée, comme toujours. L'escalade de la violence se poursuit, l'oppression continue sans relâche, et le peuple – tant au Cachemire qu'en Palestine – continue d'être privé de son droit légitime à l'autodétermination. Nous avons attendu que cet organe agisse et mette en oeuvre ses propres résolutions, et pendant tout ce temps la situation a atteint des proportions alarmantes.

Mon gouvernement a exprimé sa grave préoccupation devant les actes agressifs commis par Israël, qui a encerclé et attaqué le quartier général du Président Arafat à Ramallah. Les pertes de vies et les blessures qui ont résulté de ces actes ne peuvent tout simplement pas être justifiées. La réoccupation par Israël des territoires de l'Autorité palestinienne constitue une menace grave pour la paix et la sécurité régionales, et porte atteinte aux efforts déployés par la communauté internationale en vue de la reprise du processus de paix.

Ces actes et d'autres commis récemment par Israël sont encore plus provocants compte tenu de la déclaration de la Ligue arabe offrant à Israël paix, sécurité et reconnaissance en échange de son retrait complet des territoires qu'il occupe depuis juin 1967.

Le Pakistan demande à la communauté internationale, et en particulier à cet organe, qui est responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'exhorter Israël à cesser ses attaques contre l'Autorité palestinienne et de reprendre les négociations de paix.

La violence ne fait qu'engendrer la violence. La force ne réglera aucun problème. Toutefois, notre objectif ne doit pas se limiter à la conclusion d'un cessez-le-feu. Notre objectif consiste en fait à obtenir un règlement de paix définitif au Moyen-Orient. Le cadre de ce règlement existe déjà dans toutes les récentes initiatives de paix, dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité, et dans la déclaration de Beyrouth. Ceux qui ont la responsabilité du maintien de la paix internationale, surtout le Conseil de sécurité, doivent donc agir – agir maintenant – pour atteindre cet objectif et préserver ce qui reste des espoirs d'une paix durable au Moyen-Orient.

Le Président *(parle en anglais)* : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Tunisie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Mejdoub (Tunisie) *(parle en arabe)* : Nous tenons à vous remercier chaleureusement, Monsieur le Président, d'avoir répondu à notre demande en vue de la tenue de cette séance d'urgence.

Cette séance a été rendue nécessaire par la situation qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés, qui ont été réoccupés et où une guerre à part

entière a éclaté contre l'Autorité palestinienne et son chef, le Président Arafat. Le Président Arafat est non seulement pris en otage, il court le danger d'être tué par l'armée israélienne, sous le commandement du Premier Ministre Sharon qui, par le passé, s'est tristement illustré pour sa politique de répression et d'attaques délibérées, y compris des assassinats, contre des civils.

Ces attaques de grande envergure et l'occupation directe de territoires contrôlés par les Palestiniens montrent une fois de plus que le Gouvernement de M. Sharon – qui s'est radicalisé encore davantage durant la tenue du Sommet arabe historique à Beyrouth – prouve qu'Israël refuse la paix, au moment même où les États arabes, réunis à Beyrouth, ont fait une offre de paix globale qui était appuyée par une vaste majorité d'États.

Depuis la Conférence de Madrid, nous savons bien que M. Sharon guette toute initiative arabe ou internationale qui pourrait mener à un règlement juste et global du problème au Moyen-Orient, afin de la saboter.

Ce n'est pas par hasard que M. Sharon a dirigé une mission provocatrice à la mosquée Al Aqsa en septembre 2000. En fait, à ce moment-là, plusieurs initiatives de paix étaient en cours, et des progrès importants avaient été réalisés sur la voie de la paix.

La réoccupation des territoires contrôlés par l'Autorité palestinienne est une politique qui relève du terrorisme d'État. C'est également un moyen d'étrangler la région au plan économique. La politique d'humiliation et d'assassinats ciblés mise au point par le Gouvernement Sharon afin de faire face à l'évolution de la situation sur le terrain est l'élément principal qui alimente la frustration grandissante et le désespoir du peuple palestinien, qui se rend compte que les perspectives d'avenir de tout un peuple ont été assombries.

Afin de mettre fin à la menace posée par la situation actuelle, toutes les forces israéliennes doivent se retirer immédiatement des territoires qui relèvent de l'Autorité palestinienne. Il faut également lever immédiatement et sans condition préalable le siège imposé au Président Yasser Arafat : il demeure l'incarnation même, aux yeux de la communauté internationale, du peuple palestinien, ainsi que son dirigeant et représentant légitimement élu.

Il faut engager des pourparlers afin de trouver une solution globale au problème de sécurité pour relancer les négociations de paix. Depuis quelque temps déjà la partie palestinienne a montré qu'elle était désireuse de négocier une solution politique basée sur les textes convenus et les arrangements et modalités existants. Le Sommet de Beyrouth avait pour objectif de présenter une initiative arabe unie, globale et sans ambiguïté, conforme au droit international, qui pourrait favoriser une solution juste, globale et durable à ces problèmes et qui prendrait en compte les intérêts de toutes les parties.

Face à cette situation extrêmement délicate, la Tunisie invite une nouvelle fois tous les membres de la communauté internationale à assumer leurs responsabilités, à relever le défi qui se pose dans les territoires occupés et à user de leur influence afin de mettre fin à la campagne d'agression israélienne menée à l'encontre du peuple palestinien. La Tunisie réaffirme qu'une protection internationale doit être fournie au peuple palestinien. Toutes les mesures qui s'imposent doivent être prises le plus rapidement possible afin de garantir la sécurité personnelle du Président Arafat, et il faut lever le siège qui lui est imposé. Il faut contraindre Israël à respecter la légalité internationale et à se conformer aux accords en vigueur. Il doit réagir de manière sérieuse et responsable aux initiatives de paix arabes et internationales actuelles.

La Tunisie demande au Conseil de sécurité d'aborder avec fermeté cette situation extrêmement grave et urgente. Nous demandons au Conseil de sécurité de saisir l'occasion historique fournie par le Sommet de Beyrouth. Nous devons veiller à ce que Israël ne nous fasse pas rater ce rendez-vous historique et cette merveilleuse occasion politique.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Maroc. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Bennouna (Maroc) (*parle en arabe*) : D'emblée je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance du Conseil de sécurité. Nous saluons les idées présentées par le Secrétaire général dans la déclaration qu'il a faite au Conseil.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui dans des circonstances exceptionnelles, imposées par la situation délicate et critique qui prévaut au Moyen-

Orient : je dis « au Moyen-Orient », et pas uniquement dans les territoires palestiniens occupés.

Le Conseil ne peut pas rester silencieux devant les opérations israéliennes de ce jour. Israël ne s'est pas contenté d'assaillir le Président palestinien depuis près de quatre mois ; il ne s'est pas contenté de l'empêcher d'assister au Sommet arabe de Beyrouth : il a envoyé ses blindés et ses forces spéciales lancer une attaque contre le quartier général et les bureaux du Président palestinien et les détruire en grande partie. Ces actes d'agression à l'encontre du symbole de la résistance, le symbole de l'État palestinien, ont mis à nu la véritable nature du Gouvernement israélien actuel. Comme l'a déclaré M. Kofi Annan au début de la présente séance, un acte de ce type « ne pourra pas rapprocher Israël de la paix » *(supra)*; il rapprochera la région de la guerre.

Ces actes israéliens, qui surviennent un jour à peine après que des rois et d'autres chefs d'État et de gouvernement arabes aient présenté une initiative de paix formulée par le Prince héritier Abdallah d'Arabie saoudite, constituent une preuve supplémentaire des véritables intentions du Gouvernement israélien dans ses tentatives actuelles de faire échouer le processus de paix au Moyen-Orient.

Cela fait plus d'un an que le Gouvernement israélien a commencé sa nouvelle politique méthodique visant à créer une nouvelle situation de fait au Moyen-Orient sous le prétexte de préserver la sécurité d'Israël. Israël a ainsi accentué sa répression à l'encontre de la population palestinienne par le biais des bouclages, de l'asphyxie économique, de la destruction de ses maisons et de l'occupation de ses villes. Même les camps de réfugiés n'ont pas été épargnés. Tout ceci s'est produit sans que le Conseil de sécurité n'adopte une seule résolution visant à dissuader Israël.

Au milieu de tous ces événements et de toute cette frustration, le Conseil a adopté la résolution 1397 (2002), qui suscite un peu d'espoir. Le Maroc a été l'un des premiers pays à se féliciter de l'adoption de cette résolution, dans laquelle nous avons pu discerner une lueur d'espoir, à savoir qu'une vie nouvelle pourrait être insufflée au processus de paix et que le cycle de la violence au Moyen-Orient pourrait cesser. Par la suite, des rois et d'autres chefs d'État et de gouvernement arabes se sont réunis à Beyrouth et ont envoyé un message de paix sans équivoque à la communauté internationale : le message envoyé était « la terre contre la paix », mettant ainsi fin à l'occupation israélienne des territoires arabes occupés. Au lieu de répondre positivement à l'initiative arabe et de choisir la voie de la paix, Israël a envoyé ses chars et ses soldats commettre une agression directe dirigée contre le Président Arafat.

La communauté internationale, les pays arabes et islamiques en particulier, ainsi que tous les peuples épris de paix, se tournent vers le Conseil avec l'espoir qu'il adopte une résolution qui tienne compte des circonstances déterminantes de la situation au Moyen-Orient. Nous espérons sincèrement que le Conseil de sécurité ne va pas nous décevoir.

La position du Maroc vis-à-vis du Moyen-Orient est connue de tous. De même, personne n'ignore les efforts déployés par le Maroc afin de nouer un dialogue entre les deux parties en conflit dans cette région. Cette position se fonde sur la conviction du Maroc que la coexistence est nécessaire et qu'il convient de régler les différends par le dialogue et les négociations. Le Maroc a toujours joué un rôle de chef de file pour contribuer à la paix au Moyen-Orient de concert avec tous ceux qui sont animés de bonnes intentions. Mais ces efforts n'ont été couronnés de succès que tant qu'Israël donnait l'impression qu'il souhaitait établir la paix avec ses voisins et était prêt à payer le prix de la paix, à savoir reconnaître les droits légitimes du peuple palestinien et se retirer de tous les territoires palestiniens et arabes occupés après la guerre de juin 1967, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Je dis en toute franchise que nous ressentons tous une grande douleur lorsque nous voyons des civils innocents – enfants et femmes – victimes de la violence, quelle qu'en soit la source. Nous espérons tous – et oeuvrons dans ce sens – qu'il sera possible de mettre fin à ces actes de violence. Le peuple palestinien – ce peuple assiégé et étouffé dont l'économie, victime d'un blocus, est asphyxiée – a été condamné, du fait de l'occupation et de ses pratiques, à la frustration et au désespoir. On a vu au cours de ces derniers mois que la violence ne pouvait mettre un terme à la violence et que la force militaire et l'occupation ne sauraient anéantir la volonté du peuple palestinien d'exister et d'exercer ses droits légitimes.

La communauté internationale et l'opinion publique mondiale attendent une action concrète et une initiative courageuse qui reflète une volonté véritable

de mettre fin au cycle de violence. Cela doit être initié par la partie disposant de la force militaire la plus puissante dans la région, c'est-à-dire Israël. La communauté internationale demande également à tous ceux qui sont animés de bonnes intentions et qui sont en mesure d'influencer les événements dans la région de redonner l'espoir aux populations de la région et de rétablir la paix. Le Maroc, comme toujours, est disposé et prêt à contribuer de manière positive à cet objectif.

Nous attendons de ce Conseil de sécurité qu'il exige d'Israël de mettre immédiatement fin à son agression, de se retirer des territoires palestiniens qu'il a réoccupés, de s'engager à nouveau à respecter les principes de Madrid et de répondre de manière positive à la dernière initiative arabe. Enfin, il convient que nous retournions à la table des négociations aussi rapidement que possible et que nous fassions preuve de la volonté politique nécessaire pour établir la paix dans la région.

Le Président *(parle en anglais)* : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Cengizer (Turquie) *(parle en anglais)* : La Turquie a souscrit à la déclaration faite par le représentant de l'Espagne au nom de l'Union européenne. Cette déclaration non seulement énonçait les grandes questions qui figurent au premier rang des préoccupations de la Turquie, mais elle présentait également une issue judicieuse à la situation extrêmement préoccupante au Moyen-Orient, laquelle ne cesse de se détériorer. Néanmoins, je prends la parole pour souligner un certain nombre de points qui, selon nous, revêtent une importance particulière.

Avant d'aborder ces points, je tiens à saluer le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et le remercier de sa déclaration historique qui a mis l'accent sur l'espoir à un moment aussi critique. Nous devons effectivement trouver le moyen de sanctionner les extrémistes et de ne pas faire le jeu de ceux qui perpétuent des actes terroristes et oeuvrent afin que le désarroi ait raison de l'espoir.

La Turquie est particulièrement préoccupée par ce tragique cycle de violence. L'attentat suicide à la bombe à Netanya et les événements ultérieurs ont suivi l'assassinat de sang-froid d'un représentant turc de haut rang appartenant à la force internationale temporaire à Hébron et celui d'un membre suisse. Un autre représentant turc a été par ailleurs blessé. Nous ferons tout pour qu'une enquête exhaustive aboutisse et que les auteurs de ces actes lâches soient traduits devant la justice.

Nous condamnons tous les actes de terreur. Nous sommes horrifiés par les scènes où l'on voit des civils innocents baignant dans le sang. Rien, à notre sens, ne saurait justifier les actes de violence brutaux et répétés perpétrés contre des civils innocents.

Ce cercle vicieux de la violence et des représailles définit le problème immédiat : il n'y a pas d'impératif plus important et plus urgent que la cessation immédiate de tous les actes de violence. C'est la pierre angulaire de la résolution du Conseil de sécurité 1397 (2002), qui a été adoptée il y a tout juste trois semaines. C'est d'autant plus le cas si nous voulons réaliser dans un délai raisonnable la vision d'une région dans laquelle deux États vivront en paix côte à côte.

Le leadership du Président Arafat est maintenant plus essentiel que jamais. Il est le dirigeant légitime des Palestiniens; en conséquence, il est le seul interlocuteur d'Israël dans la recherche d'un règlement politique. Après tout, personne ne peut imaginer de solution militaire à ce conflit.

En tant qu'amis des nations glorieuses et chargées d'histoire juive et arabe, et en tant que témoins des moments historiques et des jalons de leur passé, il nous incombe de leur demander où ils vont, et quel chemin ils entendent emprunter. Nous avons entendu avec affliction M. Arafat parler de son souhait de devenir un martyre. S'il devenait un martyre, cela ne servirait à rien. De même, nous ne voyons pas l'objet du siège de son quartier général. Au contraire, il devrait retrouver sa capacité d'agir en tant que dirigeant de son peuple. Le martyr dans un quartier général en état de siège ne peut constituer une fin; cela ferait porter une malédiction sur les générations à venir. Ce ne sont pas des actes d'auto-annihilation, mais des actes dignes d'hommes d'État, qui sont maintenant requis des deux parties, et ce immédiatement.

Le représentant d'Israël a déclaré il y a un moment que son gouvernement n'avait aucune intention d'occuper le territoire sous le contrôle de l'Autorité palestinienne. Il a aussi dit que le chemin de la paix pouvait être pris ensemble. Nous nous félicitons de cette déclaration. Mais, parallèlement, Israël, lorsqu'il se défend, devrait faire preuve de retenue, et

écouter les appels lancés par la communauté internationale, et il devrait tenir compte de l'accélération dans la recherche d'une paix juste et viable au Moyen-Orient, tout récemment, démontrée par le Sommet arabe à Beyrouth. En fait, chaque jour qui passe montre la valeur intrinsèque à la fois du rapport Mitchell et du plan Tenet. Ces derniers devraient être mis en œuvre sans attendre.

La Turquie, comme toujours, est prête à apporter toute contribution possible pour faciliter le chemin vers la paix. Aujourd'hui, comme cela a été le cas à d'autres moments de notre destin, il y a des raisons d'avoir peur et de se sentir abandonné – et il y a des raisons d'avoir espoir et courage. Une fois de plus, il s'agit de savoir quel chemin sera pris. Nous croyons que les deux parties savent quel chemin elles devront prendre pour renforcer l'espérance. Aujourd'hui, un Israélien et un Palestinien sont nés sous la même étoile à la même heure. Comme l'a dit Rabindranath Tagore, chaque nouveau né montre que Dieu continue à croire en nous.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Requeijo Gual (Cuba) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je voudrais pour commencer vous transmettre les félicitations de ma délégation pour la manière excellente dont vous avez conduit les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de mars qui vient de s'écouler, et je vous remercie d'avoir convoqué cette réunion.

Une fois de plus, le Conseil de sécurité a dû se réunir d'urgence pour examiner les conséquences lamentables d'un conflit qui dure depuis plusieurs décennies, sans qu'ait pu être trouvée une solution juste et honorable pour toutes les parties. L'escalade de la violence a atteint un niveau de danger sans précédent dans la dramatique et douloureuse histoire de ce conflit.

Ce à quoi nous avons assisté au cours des dernières heures est un véritable cauchemar qui nous conduit à poser plusieurs questions. De l'assignation à résidence virtuelle, nous sommes passés à l'agression armée contre le représentant légitime du peuple palestinien. Jusqu'à quand le Conseil de sécurité évitera-t-il d'assumer ses responsabilités? Jusqu'à quand serons-nous victimes de vetos paralysants, ou de menaces de son application, qui empêchent les actions immédiates et urgentes qui incombent à cet organe, supposé assumer les fonctions qui lui sont clairement conférées par la Charte des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales? Autoriserons-nous, en plus du génocide qui est commis depuis plusieurs années contre tout un peuple opprimé et occupé, que l'on y ajoute celui d'un assassinat? La paralysie du Conseil concernant la question de Palestine et du Moyen-Orient en général se manifeste non seulement lorsqu'il n'approuve pas des résolutions qui sont requises d'urgence, mais aussi lorsqu'il n'agit pas pour faire respecter celles qui ont déjà été adoptées.

Le cycle de violence incontrôlée a atteint des niveaux inouïs, et nous nous demandons encore : combien de morts y aura-t-il encore? Combien de souffrances et la destructions? Sera-t-il possible de mettre fin à cette escalade de la violence? Ma délégation réitère une fois de plus la nécessité de mettre sur pied une force de protection ou un autre mécanisme impartial similaire qui puisse protéger la population civile, observer le cessez-le-feu et surveiller la situation sur le terrain.

Cuba rappelle son plein soutien à la lutte héroïque des peuples arabes, et en particulier celle du peuple palestinien contre l'occupation et l'agression israélienne, et elle marque sa solidarité avec leur résistance et leur rébellion. De même, nous réitérons notre condamnation des attentats suicide à la bombe, et autres actes dirigés contre des civils israéliens, qui deviennent des victimes innocentes de la politique de leur gouvernement. Parallèlement, nous rejetons la maladroite manipulation qui est faite de tels actes isolés pour tenter de justifier la réaction disproportionnée d'une armée équipée et financée par les États-Unis, laquelle, disposant des équipements les plus modernes, essaie d'écraser l'esprit de rébellion de l'héroïque peuple palestinien dans sa lutte pour arriver à exercer ses droits les plus légitimes.

Cuba exige le respect total de l'intégrité physique et de la dignité du Président palestinien Yasser Arafat. Cuba exige la cessation immédiate et inconditionnelle de l'agression israélienne contre le quartier général de l'Autorité nationale palestinienne à Ramallah, et le rétablissement des services d'électricité et de communication dans le bureau du Président Arafat, dont l'exemple de valeur et de combativité est déjà entré dans l'histoire.

Il ne suffit pas de prononcer des déclarations présidentielles qui ne règlent rien. Il ne suffit pas de réaliser des compromis creux ni de lancer de nouvelles promesses qui ne sont jamais tenues. Le Conseil de sécurité doit agir de façon ferme et décisive. Le Conseil de sécurité doit assumer sans délai ses responsabilités, sinon, il se couvrira tout simplement de honte à cause de son impuissance, une fois de plus.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Arabie saoudite. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Shobokshi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir répondu favorablement à la demande de tenir une séance d'urgence du Conseil de sécurité en vue de discuter de la grave situation dans les territoires palestiniens occupés. Il s'agit d'une situation qui se dégrade d'heure en heure. Le sang coule et des innocents sont tués. La haine s'installe, et le problème devient plus complexe. Nous sommes devant une situation très grave, qui impose au Conseil d'intervenir en vue d'arrêter la violence, les destructions et les meurtres, et d'appeler au retrait immédiat des forces israéliennes des villes palestiniennes.

L'entrée des forces israéliennes dans des villes palestiniennes ne peut assurer la sécurité à Israël. Cela ne fait que rappeler les véritables intentions de l'occupation et de l'agression israéliennes, qui s'accompagnent d'horreurs infligées aux civils. Le meurtre d'innocents et la démolition d'infrastructures ne régleront pas le problème et ne pourront faire cesser la violence ou la contre-violence.

Nous avons déjà dit au Conseil que la question du Moyen-Orient n'est pas un problème de sécurité, mais celui d'une occupation injuste et illégale de territoires arabes. Et nous ne pouvons donc débattre de cette question du seul point de vue sécuritaire : cela doit aller de pair avec une solution politique assurant le retrait intégral de tous les territoires arabes occupés en 1967, conformément au droit international et aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Sommet arabe qui vient de se tenir au Liban a adopté l'initiative du Prince hériter Abdallah Ben Abdelaziz, une initiative saluée par tous les pays et offrant un espoir et une solution concrète à un conflit qui dure depuis plus de 50 ans. Le Sommet arabe a affirmé le souhait de tous les pays arabes de réaliser la paix et la sécurité pour tous les peuples et pays de la région, à avoir des relations d'amitié et de bon voisinage, à établir des relations normales après un retrait intégral d'Israël de tous les territoires arabes occupés en 1967, à assurer la création d'un État palestinien avec pour capitale la Jérusalem arabe, et à trouver une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Prince héritier d'Arabie saoudite a indiqué dans son intervention au Sommet arabe qu'Israël commet une grave erreur s'il pense imposer une paix injuste aux Arabes par la force des armes. La paix est un accord librement conclu par deux parties égales. Aucune paix fondée sur l'oppression, la répression et l'injustice ne peut durer. Le processus de paix était basé sur le principe clair de la terre en échange de la paix. Ce fondement a été accepté par toute la communauté internationale et est consacré dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Il a été adopté à la Conférence de Madrid de 1991, et affirmé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1397 (2002).

Nous demandons au Conseil de sécurité d'assumer ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies, d'intervenir pour arrêter l'agression israélienne, d'agir pour mettre fin à la violence et à l'effusion de sang, et de créer une atmosphère permettant aux parties intéressées de reprendre les négociations de paix sur tous les volets. Le Conseil doit adopter une résolution permettant de mettre fin à tous les actes d'agression, de conduire au retrait des forces israéliennes des villes palestiniennes, d'appliquer le plan Tenet et les recommandations du rapport Mitchell, et de réaffirmer la résolution 1397 (2002).

Je ne voudrais pas omettre de signaler les efforts et bons offices du Secrétaire général ainsi que les efforts de ses représentants au Moyen-Orient visant à aider les parties concernées à cesser les violences et à reprendre les négociations de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Gopinathan (Inde) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, nous vous remercions d'avoir convoqué cette séance d'urgence du Conseil de sécurité. Nous remercions également le Secrétaire général de sa déclaration d'aujourd'hui au Conseil sur la dégradation rapide de la situation au Moyen-Orient.

Nous nous réunissons ce soir dans des circonstances exceptionnelles. Le Conseil avait exprimé la volonté de la communauté internationale, il y a deux semaines environ, dans sa résolution 1397 (2002), qui présentait la vision de deux États vivant en paix à l'intérieur de frontières sûres. Hier, le Sommet de la Ligue des États arabes adoptait à Beyrouth la résolution appuyant le plan de paix proposé par le Prince héritier d'Arabie saoudite. Nous pensions tous que l'avancée vers la paix au Moyen-Orient avait pris une impulsion significative grâce à cette action de la Ligue arabe. Aujourd'hui, nous avons l'impression de nous être beaucoup éloignés de cette vision. L'escalade de la violence dans la région est injustifiée et constitue un motif de très vive préoccupation.

Nous demandons la cessation des violences et la reprise du dialogue et des négociations de paix en vue de réaliser la vision de deux États vivant en paix à l'intérieur de frontières sûres, dans le respect des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) et des accords ultérieurs acceptés par les parties.

Le Président Arafat continue d'être pour nous tous l'incarnation du statut de la Palestine en tant que nation. La façon dont il est traité est choquante. Nous ne voyons pas comment le fait d'assiéger le Président Arafat et les opérations militaires d'aujourd'hui qui prennent pour cible son quartier général peuvent contribuer à la cessation de la violence ou à une meilleure sécurité.

Ma délégation réitère son appel à la cessation de la violence et à la reprise immédiate du dialogue et des négociations en vue de l'instauration d'une paix durable et de la sécurité pour tous dans la région. Nous demandons au Conseil d'exprimer la volonté collective de la communauté internationale, une fois encore et en l'espace de moins de trois semaines, en vue de la reprise immédiate de ce dialogue.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à l'Observateur permanent de la Palestine, qui souhaite intervenir de nouveau brièvement.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Très brièvement, je voudrais ajouter une observation afin qu'elle figure au procès-verbal de cette séance.

Nous adressons officiellement nos condoléances aux Gouvernements turc et suisse à la suite de la mort de deux membres de la Présence internationale temporaire à Hébron. Nous adressons également nos condoléances aux familles et aux collègues des victimes. Nous sommes très sensibles aux efforts et au travail de tout le personnel de ce groupe et nous condamnons vigoureusement l'assassinat de deux de ses membres, commis, nous en sommes convaincus, par l'armée israélienne. Toutefois, l'Autorité palestinienne a ouvertement donné son accord à une enquête internationale sur cet incident, et elle le réitère ici devant le Conseil.

Nous exprimons une fois de plus nos condoléances pour la mort de ces deux membres et de tous les étrangers innocents qui sont morts – je pense notamment au journaliste italien tué il y a quelques jours.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste.

La séance, suspendue à 22 h 55 le vendredi 29 mars, est reprise à 4 h 25 le samedi 30 mars 2002.

Le Président *(parle en anglais)* : Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/333, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par la Norvège.

Je voudrais dire que de l'entendement des membres du Conseil de sécurité, le paragraphe 1 du dispositif n'indique aucun enchaînement entre les éléments énoncés.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Un membre du Conseil souhaite-t-il faire une déclaration avant le vote?

Cela ne semble pas être le cas.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président *(parle en anglais)* : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour. Le projet de résolution est adopté en tant que résolution 1402 (2002).

[Un membre n'était pas présent durant le vote (République arabe syrienne)].

Un membre du Conseil souhaite-t-il faire une déclaration après le vote?

Cela ne semble pas être le cas.

Je donne la parole au représentant d'Israël, qui a demandé à faire une déclaration.

M. Lancry (Israël) : Monsieur le Président, je souhaiterais vous remercier de cette occasion renouvelée de prendre la parole. L'examen de la résolution qui vient d'être adoptée nous invite à quelques brèves observations.

La référence à la résolution 1397 (2002), avec particulièrement l'appel à un cessez-le-feu immédiat et la mise en application des plans Tenet et Mitchell, ainsi que, dans cette perspective, une coopération approfondie avec le général Zinni, sont autant d'ancrages positifs. Par conséquent, nous les accueillons favorablement.

Cela étant, l'appel à Israël de se retirer de Ramallah et d'autres villes palestiniennes, sans un appel équivalent au côté palestinien à mettre fin aux attentats suicide et à détruire les infrastructures terroristes, dénature dans l'immédiat le fondement de l'opération israélienne de légitime défense. Agissant de la sorte, le Conseil de sécurité décerne un prix au terrorisme palestinien. Ceci, nous le dénonçons et nous ne l'acceptons pas.

D'autre part, cette résolution ne reflète nullement l'esprit et la lettre de la résolution 1373 (2001), dans la mesure où elle ne souffle mot quant aux actions réelles que doit prendre l'Autorité palestinienne pour l'éradication de ses réseaux terroristes, et ceci à 48 heures du massacre de Pâques. Nous regrettons à l'évidence qu'il en fut ainsi.

Pour terminer, je souhaiterais réaffirmer la volonté du Gouvernement israélien de coopérer avec le général Zinni en vue d'un retour aussi rapide que possible au cessez-le-feu et aux négociations.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) *(parle en arabe)* : Nous voudrions remercier à nouveau les membres du Conseil de sécurité d'avoir réagi promptement à notre demande et à la demande du Groupe arabe d'examiner la grave détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Nous voudrions également renouveler nos remerciements au Secrétaire général M. Kofi Annan, pour sa contribution importante et précieuse aux travaux du Conseil de sécurité durant toute la journée d'aujourd'hui. Nous saluons également le sérieux avec lequel les membres du Conseil ont étudié le projet arabe qui a été présenté pendant les consultations relatives aux différents textes.

Nous pensons que la résolution 1402 (2002) du Conseil de sécurité constitue une initiative importante qui est susceptible d'apporter une contribution positive pour mettre fin à la détérioration de la situation et atteindre les objectifs souhaités, notamment le retrait israélien des villes palestiniennes, y compris de Ramallah. Nous avions espéré un texte plus musclé que celui qui vient d'être adopté. Nous avions également espéré, bien entendu, que la situation prendrait une nouvelle tournure. Néanmoins, la partie palestinienne respectera les dispositions de la résolution, et appelle Israël à exprimer une position semblable, afin de permettre la mise en oeuvre immédiate des dispositions de cette résolution. Nous venons hélas d'entendre une prise de position négative, bien que cela ne soit pas nouveau de la part d'Israël. C'est une position qui constitue un nouveau défi lancé par les forces d'occupation à votre Conseil. Je crains que cette position ne vous contraigne à prendre de nouvelles mesures, si le Conseil tient à s'acquitter des fonctions dont il est investi par la Charte des Nations Unies. Pour l'instant toutefois, nous resterons optimistes dans l'espoir que cette dégradation grave de la situation s'arrêtera et que nous allons vraiment assister à l'application des dispositions de cette résolution.

Le Président *(parle en anglais)* : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Wehbe (République arabe syrienne) *(parle en arabe)* : Nous avons dit dans notre déclaration cet après-midi qu'un Sommet arabe avait adopté une initiative de paix pour mettre fin au conflit arabo-israélien et pour parvenir à une paix juste et globale, conformément aux résolutions de la légalité internationale. Nous espérions vivement que le Conseil commencerait ses résolutions à la suite de cette initiative sur le Moyen-Orient par une résolution qui prendrait en compte et inclurait cette résolution historique du Sommet arabe visant à trouver une solution juste, durable et globale.

Mais il est clair que la résolution dont nous sommes saisis ne fait que reprendre la résolution 1397 (2002), sur laquelle nous nous étions abstenus, alors que la résolution adoptée par le Sommet arabe porte sur l'ensemble du processus de paix. En conséquence, nous pensions que le Conseil s'intéresserait à cette résolution s'il comptait vraiment et sérieusement parvenir à une paix juste, durable et globale dans la région.

La résolution du Sommet arabe prévoyait également la mise en place d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est. La Syrie a appuyé cette initiative ainsi que la création d'un tel État, comme cela a été énoncé clairement dans l'initiative de paix arabe. C'est pourquoi nous croyons que traiter de ce très grave problème de cette manière et dans une telle précipitation, sans même nous donner le temps de consulter nos capitales, n'est pas un exemple que nous devrions suivre dans notre façon d'agir au Conseil.

Il est clair que la résolution dont nous sommes saisis ne tient pas compte de l'issue positive du Sommet arabe. Cette résolution est sélective; elle ne condamne pas les attaques israéliennes contre le peuple palestinien, mais elle condamne les attentats à la bombe. Elle lie un retrait immédiat des forces israéliennes des territoires palestiniens, appelés même « villes palestiniennes », à un cessez-le-feu. Cela veut dire qu'il n'y aura pas de retrait tant que l'Autorité palestinienne n'aura pas instauré un cessez-le-feu. En conséquence, cette résolution une fois de plus place victimes et criminels sur un pied d'égalité.

En outre, nous ne trouvons dans cette résolution aucune condamnation du terrorisme israélien dont nous avons évoqué aujourd'hui les différentes formes. Dans son paragraphe 1, cette résolution appelle à un « véritable cessez-le-feu », au lieu de demander à Israël de se retirer immédiatement des territoires arabes occupés.

Nous espérions que le Conseil – et nous avons fait tous les efforts requis à cet égard – pourrait vraiment préserver son unité en ne faisant pas référence à la résolution 1397 (2002), à propos de laquelle nous avons très clairement exprimé notre position et que nous n'avons pas acceptée. Cette résolution ne satisfait même pas nos aspirations minimales; c'est pourquoi elle est exprimée dans un langage très faible. Elle ne répond pas aux aspirations du Groupe arabe, et elle ne propose aucune solution radicale à la situation explosive que connaît la région.

Sur la base de ces considérations, nous n'avons pas pris part au vote sur ce projet de résolution.

Le Président *(parle en anglais)* : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 4 h 40.